

Bilan ministériel de la formation

Année 2015



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

Sommaire

Les modalités d'élaboration des statistiques.....	5
Les points marquants de l'année 2015.....	6
1. Les moyens de la formation et du recrutement.....	8
1.1 Les moyens en personnel.....	9
1.1.1 Effectifs dédiés à la formation et au recrutement.....	9
1.1.2 Evolution des moyens en personnel.....	10
1.2 Les formateurs internes.....	11
1.2.1 Nombre de formateurs internes par catégorie et par sexe.....	11
1.2.2 Evolution du nombre de formateurs internes.....	12
1.2.3 Nombre de formateurs internes et journées formateurs.....	13
1.3 Les moyens budgétaires.....	14
1.3.1 Présentation générale.....	14
1.3.2 Evolution du budget de la formation hors dépenses salariales.....	15
1.3.3 Détail du budget de la formation.....	15
1.4 Les moyens de la formation rapportés à la masse salariale.....	16
1.4.1 Dépenses de formation.....	16
1.4.2 Masse salariale du périmètre ministériel.....	17
1.4.3 Dépenses de formation rapportées à la masse salariale.....	17
2. La formation produite.....	18
2.1 La formation statutaire et professionnelle produite en interne.....	19
2.1.1 Production en journées stagiaires répartie par type de formation.....	19
2.1.2 Production en journées stagiaires répartie par type de maître d'œuvre.....	20
2.2 La formation produite dans les interrégions.....	22
2.2.1 Les interrégions.....	22
2.2.2 Synthèse des actions produites par les services locaux.....	23
2.2.3 Synthèse des actions nationales et (inter)régionales de formation produites par le CMVRH.....	24
2.3 La formation produite par l'IFORE.....	25
Activité de l'IFORE.....	25
2.4 La formation produite dans les écoles.....	26
2.4.1 Activité de l'ENTE.....	26
2.4.2 Activité de l'ENTPE.....	27
2.4.3 Activité de l'ENSAM.....	27
2.4.4 Activité de l'ENPC.....	27

Sommaire

3. La formation reçue.....	28
3.1 Détails de la formation reçue.....	29
3.1.1 La formation statutaire et professionnelle.....	29
3.1.2 Taux d'accès à la formation par catégorie et par sexe.....	32
3.2 La formation statutaire reçue.....	33
3.2.1 La formation statutaire.....	33
3.2.2 La formation initiale diplômante.....	34
3.3 La formation professionnelle reçue.....	35
3.3.1 Détail de la formation continue et des PEC reçues.....	35
3.3.2 Formation continue reçue ventilée par domaine.....	36
3.3.3 Synthèse de la formation continue reçue ventilée par domaine.....	37
3.3.4 Congé de formation.....	38
3.3.5 Bilan de compétences.....	38
3.3.6 Congé de formation et bilan de compétences.....	39
3.3.7 Formations relatives aux travailleurs en situation de handicap.....	40
3.3.8 Mobilisation du droit individuel à la formation (DIF).....	41
 Annexes.....	 42
Annexe 1 : Cartographie du réseau de formation ministériel en 2015.....	43
Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles.....	44
Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH.....	53
Annexe 4 : Nomenclature des actions de formation.....	73
Annexe 5 : Les formations sur le domaine développement durable.....	76

Les modalités d'élaboration des statistiques

Conception du bilan ministériel de la formation 2015

Le bilan de la formation au titre de l'année 2015 s'appuie sur le recueil des données des écoles, des services du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (MLETR), ainsi que des directions départementales interministérielles (DDI) en charge de la mise en œuvre de leurs politiques.

L'enquête des statistiques sur la formation de l'année « n » débute en janvier de l'année « n+1 ». A cette date, le bureau du budget, de la réglementation et des statistiques de la formation (SG/DRH/FORCQ1) envoie aux services déconcentrés et d'administration centrale, sous format électronique (messagerie) :

- un lien vers l'application de remontée des statistiques informatiques de la formation (RESIF) ;
- l'outil de suivi du DIF pour l'année n+1.

Les informations sur la campagne n+1 sont mises à disposition sur le site intranet de la formation : http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php3?id_rubrique=10

Les données de l'année 2015 sont établies sur la base des réponses de 171 services sur 175 interrogés (taux de réponse de 98 %). Celles-ci sont enrichies des données des écoles pour la part des activités de formation dont elles assurent la maîtrise d'œuvre.

L'intégralité du document « Bilan de la formation – Année 2015 » est présentée à la commission ministérielle pour la formation professionnelle en juin 2016. Le document sera ensuite mis en ligne dans le domaine ressources humaines du site intranet du SG à l'adresse suivante :

http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php3?id_rubrique=302

Les points marquants de l'année 2015

Mise en œuvre de la feuille de route de la politique ministérielle compétences-formation et élaboration des plans de développement des compétences

Les réorganisations des services et des missions depuis 2007 ont renforcé la nécessité de clarifier le système compétences-formation dans son ensemble et de préciser les responsabilités de ses nombreux acteurs en proposant quelques outils de pilotage partagés qui ne remettent pas en cause les équilibres généraux du système actuel.

La DRH est responsable de l'animation et du suivi de la feuille de route de la politique ministérielle compétences-formation 2015-2017. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route de la politique ministérielle compétences-formation, les services déconcentrés ont été fortement mobilisés en 2015 autour des responsables de zones de gouvernance des effectifs pour l'élaboration des plans régionaux de développement des compétences (PRDC). Ces documents permettent de mener une réflexion de fond sur les besoins enquêtés et les modalités pour y répondre. Les PRDC identifient et hiérarchisent les principaux besoins enquêtés sur trois ans et les leviers de compétences à mobiliser sur une période pluriannuelle (2015-2017). Le CMVRH apporte son appui aux services en région tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans. Les PRDC ont été élaborés dans la plupart des régions notamment en Alsace, Aquitaine, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Pays de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://intra.cmvrh.i2/prdc-ces-documents-qui-orientent-pour-3-ans-a1361.html>). Les travaux se poursuivent dans le cadre des nouvelles régions.

L'élaboration des plans nationaux de développement des compétences (PNDC) a été amorcée en fin d'année 2015 dans un souci de cohérence avec les besoins émergents identifiés sur l'ensemble du territoire national enquêtés par les PRDC.

Animé par la DRH, le comité ministériel pour la formation continue (CMFC), instance de travail inter-DAC à laquelle sont associés des représentants des services territoriaux et des opérateurs de formation, s'est réuni pour la première fois en 2015 avec, pour principaux objectifs :

- de poursuivre la mobilisation autour de la feuille de route dans le respect des prérogatives propres aux directeurs de programmes en matière de pilotage de leurs politiques de professionnalisation sectorielles ;
- d'identifier, susciter et faciliter les projets inter-DAC à partir d'actions emblématiques qui permettent de renforcer la transversalité. C'est ainsi qu'ont notamment été engagées sur la base des travaux des actions concernant l'accompagnement des projets dans les territoires et le positionnement des représentants de l'Etat, le droit pénal de l'urbanisme, une série d'actions dans le champ de la prospective, la conception de séminaires inter-régionaux autour de la TECV ainsi que des actions en vue du développement de la formation à distance.

Le socle des formations prioritaires au titre du PNF 217 (SG/CGDD) est en outre constitué des principales actions suivantes :

- "Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations" ;
- "Piloter les fonctions supports et RH en zone de gouvernance" ;
- "Prise de poste des responsables RH et de PSI", formation prise de poste à destination des responsables RH et responsables de PSI, portant principalement sur la gestion administrative et financière des agents, la stratégie RH, les conditions de travail et le dialogue social ;
- "Prévention des risques psychosociaux par les managers" ;
- "Fondamentaux des métiers budgétaires et comptables".

Pour en savoir plus : <http://intra.rh.sg.i2/les-programmes-nationaux-de-formation-r4370.html>

Les points marquants de l'année 2015

Poursuite de l'accompagnement des réformes de l'ADS et de l'ATESAT

Le CMVRH a poursuivi en 2015 son concours à l'accompagnement des réformes de l'ADS et de l'ATESAT. Il s'est fortement mobilisé aux côtés de la DGALN et des services territoriaux sur le Nouveau Conseil aux Territoires (NCT).

- **Accompagnement de la réforme de l'ADS dans le cadre de la décentralisation de l'instruction des actes d'urbanisme**

L'accompagnement du CMVRH s'est porté dans 2 directions :

- la conception et le déploiement d'un parcours de professionnalisation sur l'ADS réformée ;
- l'accompagnement individualisé des agents en situation de repositionnement (conseil individualisé, travail sur les passerelles métiers, parcours individuels de formation).

Par ailleurs, le CMVRH a pris l'attache des délégations régionales du CNFPT pour les accompagner dans la prise en charge des formations aux activités d'instruction des agents des collectivités et EPCI.

- **Accompagnement de la montée en puissance du nouveau conseil aux territoires (NCT) par le déploiement d'un parcours de professionnalisation**

Le CMVRH a été sollicité pour une mission d'assistance à la DGALN en vue du développement du Nouveau Conseil aux Territoires qui s'est notamment concrétisée par :

- l'organisation d'une série de 5 séminaires inter-régionaux destinés à partager avec les services les représentations et attendus du NCT ;
- la mise au point et le déploiement d'un parcours de professionnalisation comportant un tronc commun sur les fondamentaux du NCT, un cycle d'approfondissement ainsi que des formations sectorielles pré-existantes mais enrichies d'une composante NCT.

Conventionnement du SG/DRH avec les établissements publics en matière de formation

Après VNF (Voies navigables de France), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et les parcs nationaux, une nouvelle convention passée avec l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) est entrée en vigueur en 2015. Cette convention du 24 juin 2015, qui recouvre l'ensemble des prestations assurées par le MEDDE et le MLETR pour le compte de l'ANCOLS, prévoit pour les prestations de conseil et de formation, de garantir aux personnels de l'établissement l'accès au programme de formation dans le réseau ministériel (CMVRH, administration centrale et IFORE et l'assistance pour la conception et la mise en œuvre d'actions de formation ou de conseil à l'agent ou aux services).

Le dialogue social

En 2015, une réunion de la commission ministérielle pour la formation professionnelle (CMFP) s'est tenue le 2 juillet et deux réunions du bureau de la CMFP ont eu lieu les 10 juin et 26 novembre 2015. Ces réunions ont permis d'échanger notamment sur les questions suivantes : le projet de bilan ministériel de la formation 2014, les actualités du domaine compétences-formation et dont la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle de la politique compétences-formation 2015-2017, la formation à distance et les diplômes universitaires proposés par le MEDDE et le MLETR.

Une rubrique intranet consacrée à la CMFP est consultable via le lien suivant : http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php3?id_rubrique=2314

1. Les moyens de la formation et du recrutement

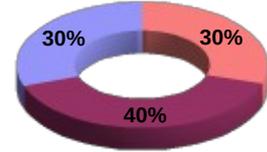
1.1 Les moyens en personnel

1.1.1 Effectifs dédiés à la formation et au recrutement

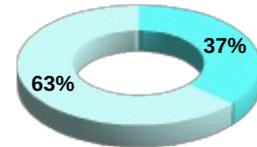
Répartition des moyens en personnel dédiés à la formation et au recrutement par type de service, par catégorie et par sexe

Année 2015		Type de service								Total
Catégorie	Sexe	SG ⁽¹⁾	DAC	CMVRH	IFORE	Ecoles	SD			
A	F	14	3	53	8	44	6	128		
	H	9	2	46	4	77	3	141		
	Total	23	5	99	12	121	9	269		
B	F	17	5	77	1	46	74	220		
	H	4	2	64	0	43	17	130		
	Total	21	7	141	1	89	91	350		
C	F	18	2	63	4	55	69	211		
	H	4	1	20	2	18	7	52		
	Total	22	3	83	6	73	76	263		
Total	F	49	10	193	13	145	149	559		
	H	17	5	130	6	138	27	323		
	Total	66	15	323	19	283	176	882		

Répartition par catégorie



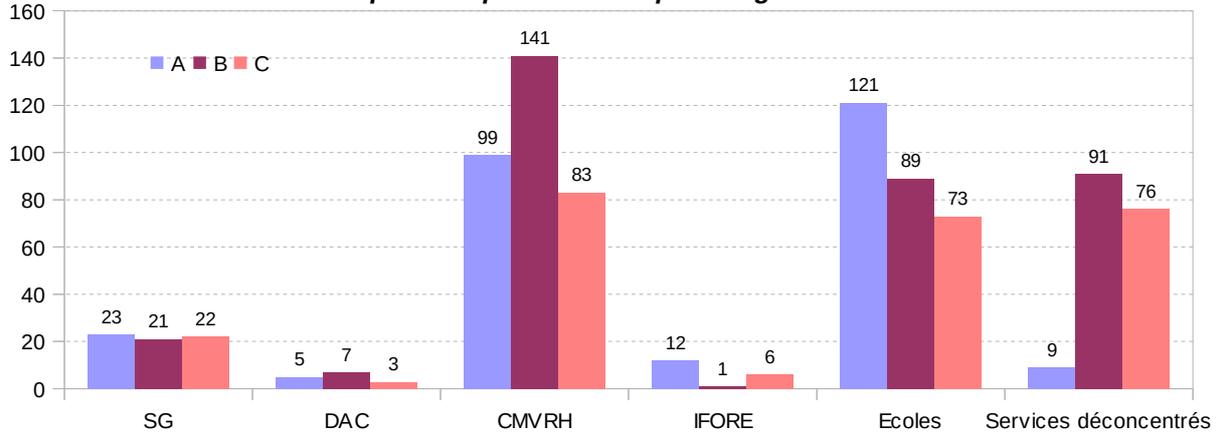
Répartition par sexe



⁽¹⁾ : SG dont bureau concours

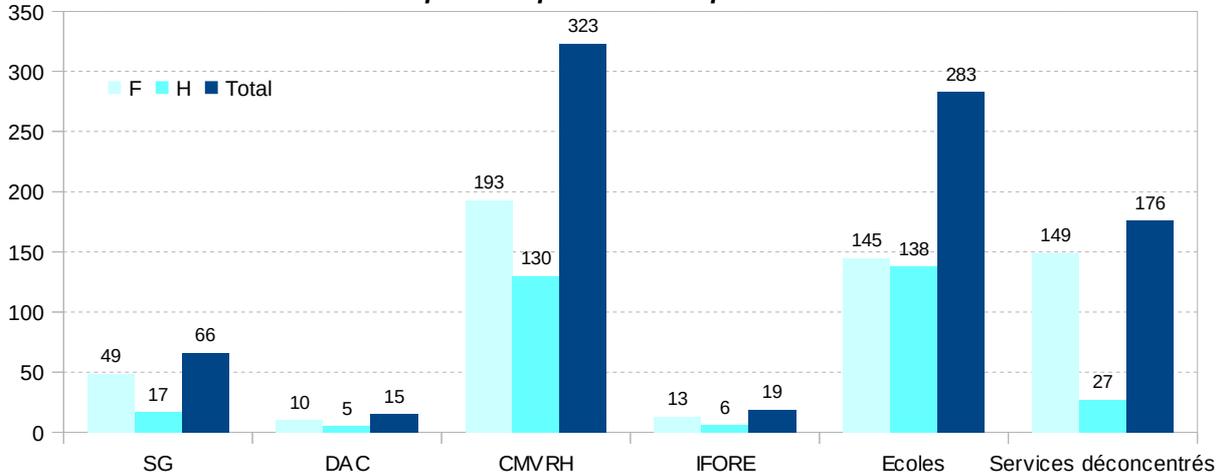
Nombre d'agents

Répartition par service et par catégorie



Nombre d'agents

Répartition par service et par sexe



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

1.1 Les moyens en personnel

1.1.1 Effectifs dédiés à la formation et au recrutement

Répartition des moyens en personnel dédiés à la formation et au recrutement par type de service, par catégorie et par sexe (suite)

Constat :

En 2015, les agents des services dédiés à la formation et au recrutement appartiennent pour 30 % à la catégorie A, pour 40 % à la catégorie B et pour 30 % à la catégorie C. Cette répartition des catégories est très variable d'un service à l'autre, et est relativement stable comparativement à celle constatée en 2014 (31 % de catégorie A, 39 % de catégorie B, 30 % de catégorie C). Les femmes représentent 63 % des effectifs dédiés à la formation et au recrutement (valeur stable par rapport à 2014). La majorité de ces effectifs (69 %) se retrouve dans les écoles et dans le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH).

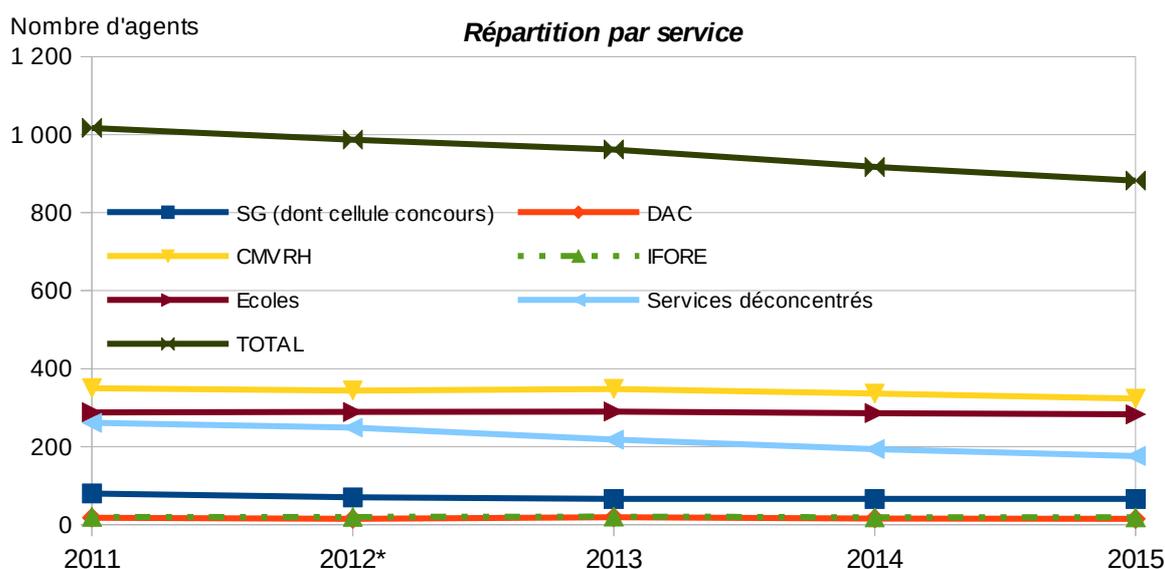
1.1.2 Evolution des moyens en personnel

Evolution des moyens en personnel dédiés à la formation et au recrutement par type de service (en nombre d'agents)

Services	Années				
	2011	2012*	2013	2014	2015
SG (dont cellule concours)	80	70	66	66	66
DAC	18	15	19	16	15
CMVRH	350	344	348	336	323
IFORE	20	20	21	19	19
Ecoles	288	289	290	286	283
Services déconcentrés	261	249	218	194	176
TOTAL	1 017	987	962	917	882

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

* Intégration de l'ENSAM dans le périmètre d'enquête pour les effectifs des écoles à compter de 2012



Constat :

Le personnel dédié à la formation et au recrutement diminue de 3,8 % en 2015. Cette tendance est à mettre en corrélation avec la baisse des effectifs appliquée aux ministères.

1.2 Les formateurs internes

1.2.1 Nombre de formateurs internes par catégorie et par sexe

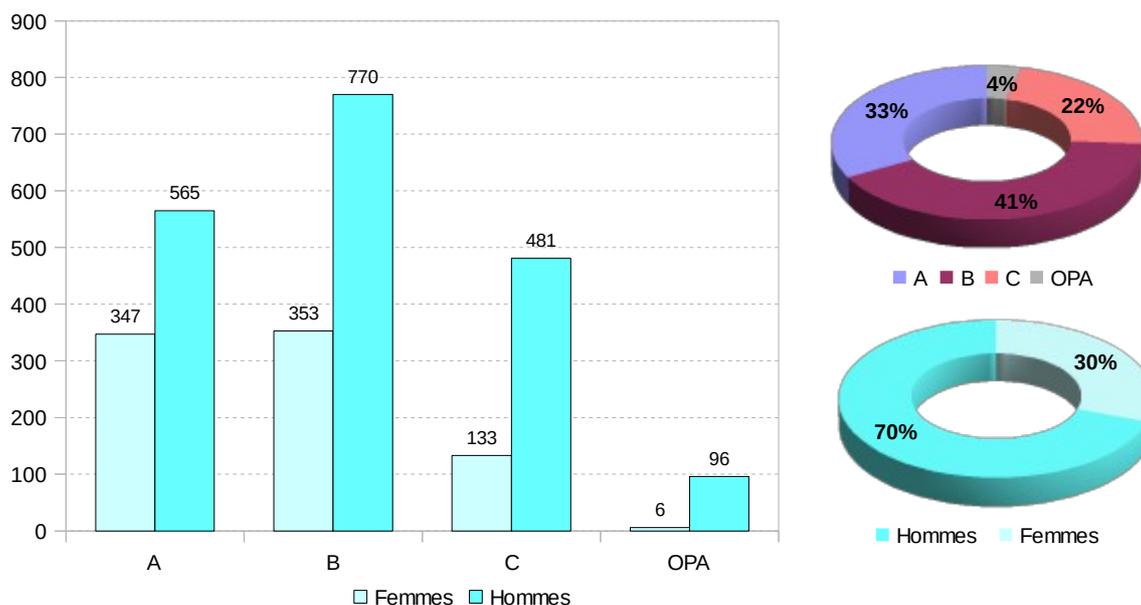
Le formateur interne est un-e agent-e du MEDDE ou du MLETR reconnu-e dans sa spécialité et pour ses compétences pédagogiques, qui transmet ses connaissances et ses savoir-faire à un groupe ou une personne, en vue d'atteindre les objectifs pédagogiques répondant à la commande du maître d'œuvre. Son intervention est accompagnée de la production de supports pédagogiques.

Répartition des formateurs internes par catégorie et par sexe

Année 2015		A	B	C	OPA	Total
Femmes		347	353	133	6	839
Hommes		565	770	481	96	1 912
Total		912	1 123	614	102	2 751

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Nb formateurs



Constat :

Comme en 2014, près de 41% des formateurs internes du périmètre ministériel sont des agents de catégorie B en 2015. La part (33%) des agents de catégorie A augmente par rapport à 2014 tandis que le nombre de formateurs internes de catégorie C diminue légèrement et représente 22 % de l'effectif total.

Dans toutes les catégories, les hommes sont les plus représentés avec une part de 70 % du nombre total de formateurs internes, chiffre quasi stable par rapport à 2014 où ils constituaient 71 % des formateurs internes.

1.2 Les formateurs internes

1.2.1 Nombre de formateurs internes par catégorie et par sexe

Poids relatif des formateurs internes par rapport à l'ensemble des effectifs ministériels

Année 2015	A	B	C	OPA	Total
Nombre de formateurs internes	912	1 123	614	102	2 751
Effectifs du ministère	10 250	14 221	14 805	1 235	40 511
Proportion de formateurs internes	8,9%	7,9%	4,1%	8,3%	6,8%

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015 (effectifs via SG/DRH/PPS/PPS1)

Constat :

Rapporté à l'effectif total de chacune des catégories, les formateurs internes de catégorie A sont proportionnellement plus nombreux au sein de leur catégorie avec une représentativité de 8,9 %. Les formateurs internes de catégorie B, majoritaires en nombre, sont ainsi proportionnellement légèrement moins nombreux au sein de l'effectif total de leur catégorie (7,9 %) que les formateurs internes de catégorie A.

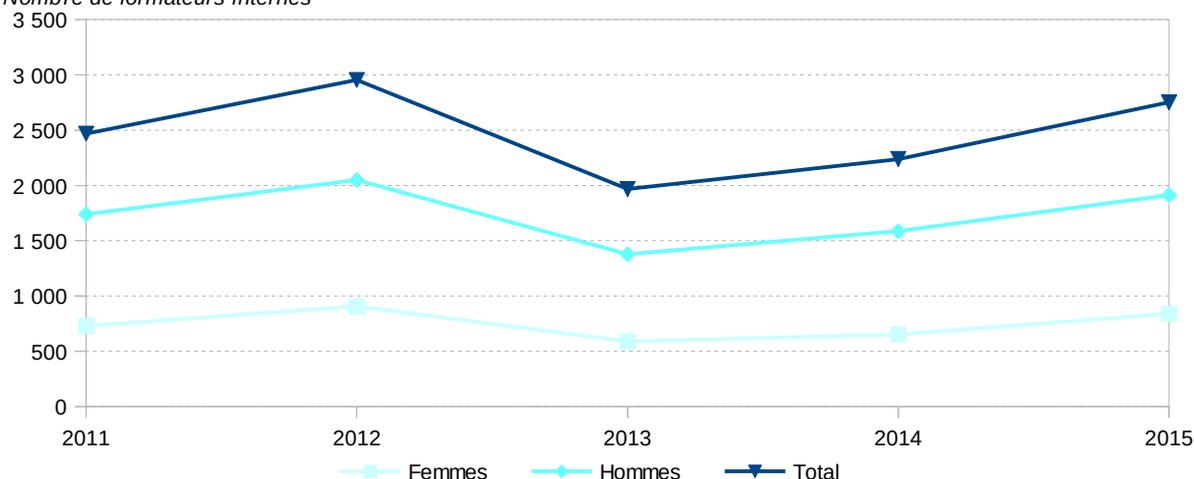
1.2.2 Evolution du nombre de formateurs internes

Evolution du nombre de formateurs internes par sexe

Sexe	2011	2012	2013	2014	2015
Femmes	728	906	589	652	839
Hommes	1 740	2 048	1 378	1 586	1 912
Total	2 468	2 954	1 967	2 238	2 751

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Nombre de formateurs internes



Constat :

Le nombre de formateurs internes confirme son retour à une tendance haussière initiée en 2014. Le nombre de formateurs internes mobilisés a fortement augmenté en 2015 (+ 23 %). Cette nouvelle hausse témoigne de l'effort de mobilisation des services, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés, autour de la formation interne et de l'animation par les opérateurs de formation, en particulier le CMVRH, des viviers de formateurs internes. Comme le prévoit la feuille de route de la politique ministérielle compétences-formation, le système ministériel compétences-formation fonde sa pertinence sur la mobilisation de compétences techniques opérationnelles.

1.2 Les formateurs internes

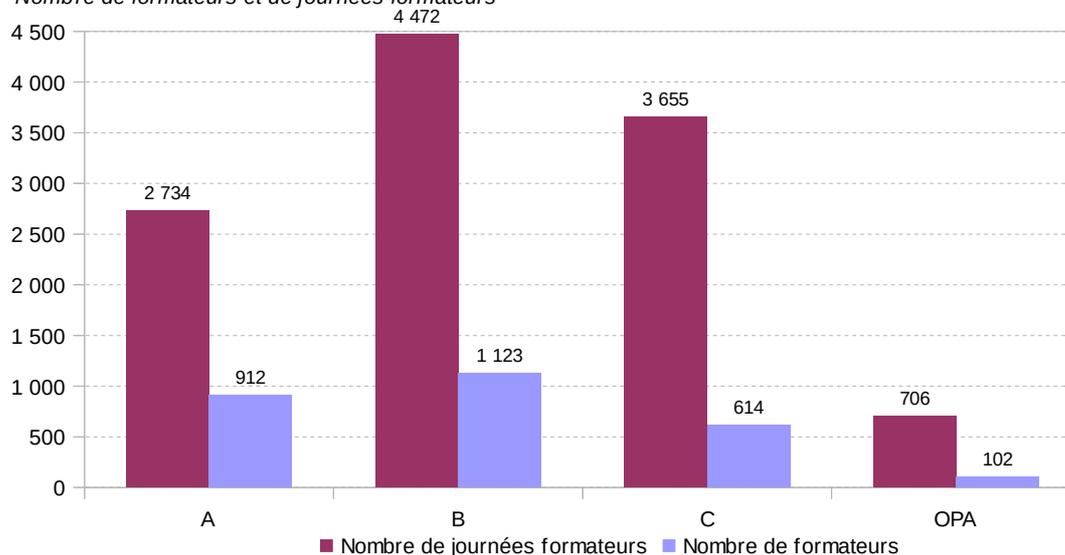
1.2.3 Nombre de formateurs internes et journées formateurs

Répartition du nombre de journées formateurs et du nombre de formateurs internes par catégorie

Catégorie	Sexe	Nombre de journées formateurs	Nombre de formateurs	Moyenne des journées de formation par formateur
A	Femme	1 103	347	3,2
	Homme	1 631	565	2,9
	Total	2 734	912	3,0
B	Femme	1 269	353	3,6
	Homme	3 203	770	4,2
	Total	4 472	1 123	4,0
C	Femme	496	133	3,7
	Homme	3 159	481	6,6
	Total	3 655	614	6,0
OPA	Femme	23	6	3,8
	Homme	683	96	7,1
	Total	706	102	6,9
Total	Femme	2 892	839	3,4
	Homme	8 676	1 912	4,5
	Total	11 567	2 751	4,2

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Nombre de formateurs et de journées formateurs



Constat :

Le nombre de journées de formation réalisées par les formateurs internes progresse de nouveau et accélère en 2015 après un retour à la hausse amorcé en 2014. La moyenne des journées de formation par formateur augmente de 0,6 point passant de 3,6 à 4,2 jours. Les formateurs de catégories B et C ont produit la majorité des journées formateurs (70 %). Ces chiffres sont le reflet de la diversification du nombre de formateurs internes et de la politique menée sur la mobilisation de ce vivier.

1.3 Les moyens budgétaires

1.3.1 Présentation générale

Les directions de programme portent, chacune dans leur domaine, leurs priorités en matière de développement des compétences. Elles financent des actions nationales de formations définies dans leur programme annuel de formation et des actions spécifiques de formation sollicitées par les services territoriaux pour prendre en compte leurs besoins propres.

Deux enveloppes budgétaires du programme « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement et de la Mobilité Durables » (CPPEDMD) sont sollicitées pour le financement des actions de formation : le titre 2 prend en charge l'indemnisation des formateurs internes occasionnels et des jurys de concours du périmètre ministériel, le titre 3 finance les autres dépenses engendrées par l'activité de formation. La baisse significative constatée en 2011 est due au transfert de la dotation formation des directions départementales interministérielles au programme 333.

En outre, les droits à prestations du CEREMA (« titre 9+ ») et actions préprogrammées CEREMA qui remplacent le titre 9 suite à la création du CEREMA, établissement public depuis le 1^{er} janvier 2014) sont mobilisés dans le cadre de prestations assurées par ces services du réseau scientifique et technique (RST).

Le service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) assure la tutelle des écoles (ENPC, ENTE et ENTPE) et notamment, dans le cadre du programme CPPEDMD, le financement des formations initiales diplômantes et de leurs moyens de fonctionnement. Il gère également les moyens dévolus à l'institut de formation de l'environnement (IFORE) dans le champ de la formation continue. L'école nationale de la sécurité et l'administration de la mer (ENSAM), service à compétence nationale, est rattachée à la direction des affaires maritimes (DGITM/DAM).

Les moyens de fonctionnement du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (constitué des 10 CVRH et du CEDIP) sont également portés par le programme CPPEDMD.

Les actions locales de formation relèvent des services. Elles sont imputées sur le programme CPPEDMD et sur les programmes métiers ainsi que, s'agissant des DDI, sur le programme interministériel « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

La présentation des crédits par direction de programme est conforme à l'organisation « mission, programme, action » (MPA) de l'année 2015. Le détail du budget réparti par direction de programme est précisé ci-après à titre indicatif, sur la base des éléments recueillis auprès des directions de programme pour la majeure partie.

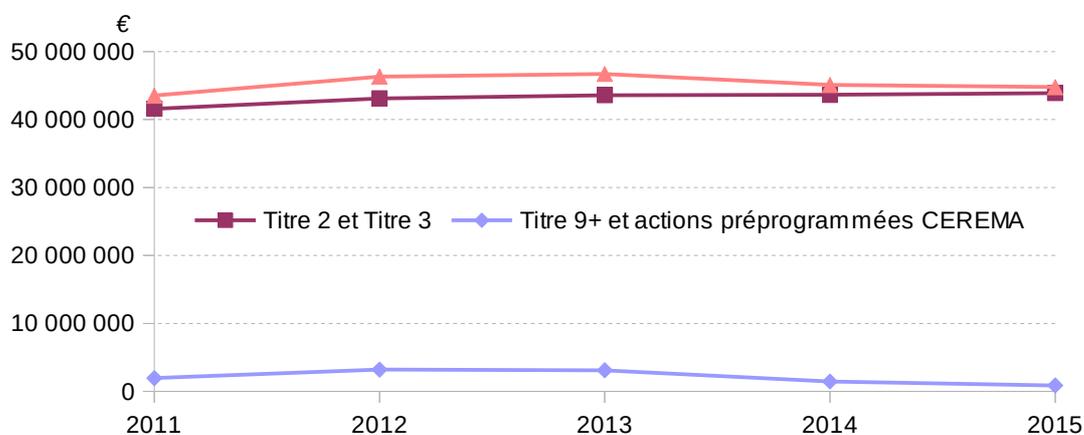
1.3 Les moyens budgétaires

1.3.2 Evolution du budget de la formation hors dépenses salariales

Les montants présentés ci-dessous sont des autorisations d'engagement.

Evolution de 2011 à 2015

Années	Titre 2 et Titre 3 (dépenses de personnel et de fonctionnement)	Titre 9+ et actions préprogrammées CEREMA	Total
2015	43 912 002 €	876 150 €	44 788 152 €
2014	43 645 437 €	1 447 823 €	45 093 260 €
2013	43 603 407 €	3 105 639 €	46 709 046 €
2012	43 123 468 €	3 206 720 €	46 330 188 €
2011	41 585 845 €	1 948 566 €	43 534 411 €



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Les moyens budgétaires alloués à la formation diminuent légèrement de 0,7 % en 2015. Cette baisse est consécutive au recul des consommations en titre 9+ et actions préprogrammées CEREMA. Elle s'explique par la mise en place de nouvelles modalités de collaboration entre cet établissement public et le MEDDE-MLETR depuis 2014.

1.3.3 Détail du budget de la formation

Programmes	Directions	Titre 2 (rémunération formateurs et jurys)	Titre 3 (fonctionnement + pédagogie + subventions écoles hors masse salariale) ⁽¹⁾	Titre 9+ et actions préprogrammées CEREMA	Total	%
217	CPPEDMD	4 272 996 €	32 982 459 €	542 000 €	37 797 455 €	84,4%
113	PEB		125 942 €	77 450 €	203 392 €	0,5%
135	UTAH ⁽¹⁾		1 019 693 €	/	1 019 693 €	2,3%
174	DGEC		80 107 €	11 200 €	91 307 €	0,2%
181	PR	Dans CPPEDMD	1 971 759 €	1 500 €	1 973 259 €	4,4%
203	IST		1 970 896 €	244 000 €	2 214 896 €	4,9%
205	SAM		1 488 149 €	/	1 488 149 €	3,3%
Total		4 272 996 €	39 639 006 €	876 150 €	44 788 152 €	100%

(1) dont ENSAM, ENTE, ENTPE et ENPC

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

La plus grande part du budget du recrutement et de la formation 2015 relève du programme 217 CPPEDMD (84 %). Quel que soit le programme, l'essentiel du budget formation est consacré aux dépenses de titre 3.

1.4 Les moyens de la formation rapportés à la masse salariale

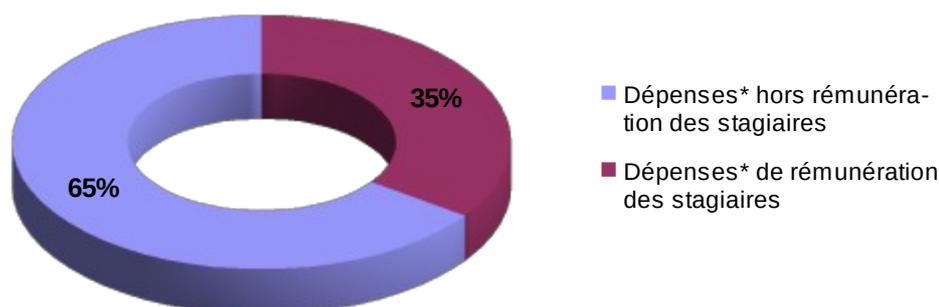
1.4.1 Dépenses de formation

Les dépenses de formation pour l'année 2015 comprennent d'une part les dépenses de fonctionnement, d'autre part les dépenses de rémunération des stagiaires :

- les dépenses de fonctionnement : parmi celles-ci, on distingue les dépenses liées au fonctionnement du CMVRH, de l'IFORE et des écoles, les frais pédagogiques, le coût des prestataires externes, mais aussi la rémunération des personnels assurant l'ingénierie de formation, ainsi que la subvention de fonctionnement versée à l'ENPC, l'ENSAM et à l'ENTPE :
 - les dépenses de rémunération des personnels assurant l'ingénierie de formation ont été calculées sur la base des effectifs des écoles (ENSAM, ENTE et ENTPE) et de ceux du CMVRH et de l'IFORE pour la formation continue, affectés des barèmes annuels fournis par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
 - les frais pédagogiques, frais de fonctionnement et recours aux prestataires externes : leur montant est calculé sur la base des dépenses correspondantes effectuées sur les titres évoqués au précédent paragraphe ;
- les dépenses de rémunération/indemnisation des stagiaires comprennent le traitement des stagiaires en formation statutaire et professionnelle et les dépenses correspondant aux indemnités spécifiques liées au stage (indemnités de stage, de transport, de nuitée...). Il est calculé à partir d'un barème de rémunérations actualisé chaque année par la DGAFP.

Année 2015	Formation statutaire	Formation professionnelle	Total
Dépenses* hors rémunération des stagiaires	64 631 730 €	30 137 880 €	94 769 610 €
<i>dont indemnités des formateurs rémunérés selon le décret de 2010</i>	616 429 €	3 656 750 €	4 273 179 €
Dépenses* de rémunération des stagiaires	22 463 490 €	28 270 273 €	50 733 763 €
Dépenses* totales	87 095 220 €	58 408 153 €	145 503 373 €

(*) calculées d'après le barème 2014 de la DGAFP
Source : Enquête ministérielle de la formation 2015



Constat :

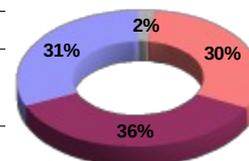
La plus grande part des dépenses de formation correspond aux dépenses hors rémunération des stagiaires (65 %), dont la proportion est stable par rapport à 2014.

1.4 Les moyens de la formation rapportés à la masse salariale

1.4.2 Masse salariale du périmètre ministériel

Le périmètre de décompte correspond aux effectifs des services du MEDDE et du MLETR au 31 décembre 2015, tels que demandés dans l'enquête DGAFP.

Année 2015	A	B	C	Ouvriers d'Etat	Total
Effectif en fonction au 31 décembre 2015 * (1)	10 250	14 221	14 805	1 235	40 511
Coût salarial annuel par agent ** (2)	39 916 €	33 520 €	26 774 €	24 481 €	
Masse salariale (1) x (2)	409 139 000 €	476 687 920 €	396 389 070 €	30 234 035 €	1 312 450 025 €



■ A ■ B ■ C ■ Ouvriers d'Etat

Sources :

* : SG/DRH/PPS/PPS1 « hors mise à disposition »

** : Enquête ministérielle de la formation 2015 – barème DGAFP 2014

Constat :

Comme en 2014, la plus grande part de la masse salariale du périmètre ministériel correspond en 2015 à la catégorie B (36%), puis à la catégorie C (31%).

1.4.3 Dépenses de formation rapportées à la masse salariale

Répartition des dépenses de formation rapportées à la masse salariale ministérielle en 2015

Remarque : le détail des dépenses de formation prises en compte pour ce calcul figure en page 16.

Année 2015	Dépenses* hors rémunération des stagiaires/masse salariale	Dépenses* de rémunération des stagiaires/masse salariale	Total
Formation statutaire	4,93%	1,71%	6,64%
Formation professionnelle	2,30%	2,15%	4,45%
Total	7,23%	3,86%	11,09%

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015
(*) calculées d'après les barèmes 2014 de la DGAFP

Constat :

Les dépenses de formation représentent 11,09 % de la masse salariale ministérielle. Celles-ci proviennent en majorité des dépenses hors rémunération des stagiaires (7,23 % de la masse salariale) et des dépenses relevant de la formation statutaire (6,64 % de la masse salariale).

Evolution de 2014 à 2015

	Dépenses* de formation/masse salariale en 2014	Dépenses* de formation/masse salariale en 2015	Evolution
Formation statutaire	6,65%	6,64%	- 0,01 %
Formation professionnelle	4,43%	4,45%	+ 0,02 %
Total	11,08%	11,09%	+ 0,01 %

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015
(*) calculées d'après les barèmes 2014 de la DGAFP

Constat :

Les dépenses de formation rapportées à la masse salariale sont stables en 2015 par rapport à 2014. Cette tendance est constatée tant pour la formation professionnelle que pour la formation statutaire.

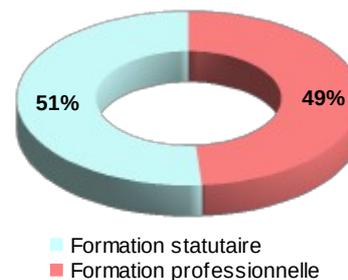
2. La formation produite

2.1 La formation statutaire et professionnelle produite en interne

Le chapitre « formation produite » présente, sous différents angles, la capacité de production du réseau formation du périmètre ministériel, réparti en deux niveaux de maîtrise d'ouvrage (voir ci-après). Les données chiffrées se distinguent donc de celles du chapitre consacré à la formation reçue par les agents, qui prend en compte les actions de formation suivies en dehors du réseau ministériel.

2.1.1 Production en journées stagiaires répartie par type de formation

	2014	%	2015	%
Formation statutaire dont	141 427	49%	138 858	51%
Formation initiale diplômante	127 065	44%	122 895	45%
Post-recrutement	14 362	5%	15 963	6%
Formation professionnelle dont	147 059	51%	134 717	49%
Formation continue	131 600	46%	121 458	44%
Préparation aux examens et concours	15 459	5%	13 259	5%
Total	288 486	100%	273 575	100%



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

La définition des différents types de formation est rappelée en annexe 4 du présent document.

Le dispositif de formation des MEDDE-MLETR est organisé en deux niveaux de maîtrise d'ouvrage (personne morale qui passe commande d'une action de formation) :

- Les **actions à maîtrise d'ouvrage déconcentrée (MOD)** : ce sont des actions locales et (inter)régionales, définies et financées au niveau local, qui sont inscrites chaque année dans le programme local ou régional de formation. Lorsque l'offre de formation du niveau national ne répond pas aux besoins spécifiques d'une direction régionale ou départementale, celle-ci assume directement la maîtrise d'ouvrage.

Ces actions peuvent être mises en œuvre par le pôle formation de la direction ou par une entité du CMVRH. En 2015, le total des actions à **maîtrise d'ouvrage déconcentrée** se porte à **67 931** journées stagiaires dont **30 674** ont été mises en œuvre par les CVRH.

- Les **actions à maîtrise d'ouvrage centrale (MOC)** : ce sont des actions nationales, définies et financées par les directions de programme, maîtres d'ouvrage nationaux, qui sont inscrites chaque année dans le programme national de formation. En 2015, dans le cadre d'actions nationales, **45 349** journées stagiaires (données détaillées page 24) ont été mises en œuvre par le CMVRH, **8 665** par l'IFORE (données détaillées page 25), **10 300** par les services locaux de formation et **18 435** par les écoles, hors formation initiale diplômante.

Au total en 2015, les actions à maîtrise d'ouvrage centrale « MOC » s'élèvent à **82 749** journées stagiaires, hors formation initiale diplômante.

Répartition des actions de formation par type de maîtrise d'ouvrage (hors formation initiale diplômante) :



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

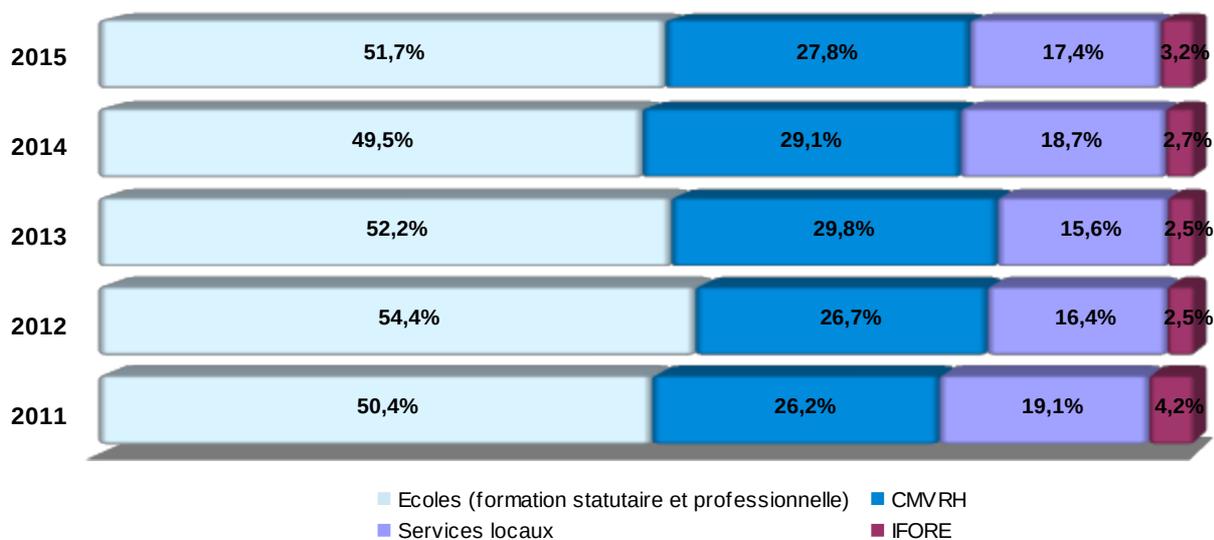
2.1 La formation statutaire et professionnelle produite en interne

2.1.2 Production en journées stagiaires répartie par type de maître d'œuvre

Répartition de l'ensemble de la formation produite

Le tableau et le graphique suivants présentent la ventilation de l'ensemble des 270 965 journées stagiaires produites en 2015 et réparties par type de maître d'œuvre.

	2011	2012	2013	2014	2015
Ecoles (formation statutaire et professionnelle)	182 649	175 078	149 747	142 927	141 330
CMVRH	94 993	85 844	85 550	83 945	76 023
Services locaux	69 267	52 829	44 619	53 951	47 557
IFORE	15 235	8 172	7 062	7 663	8 665
Total	362 144	321 923	286 978	288 486	273 575



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Toutes formations confondues, les écoles produisent la majorité des jours de formation en 2015 (141 330 journées stagiaires soit 51,7 % de la production). Cela tient au fait que les formations initiales diplômantes se déroulent tout au long de l'année et concentrent un volume important de journées stagiaires. Entre 2014 et 2015, la part de la formation produite par les écoles augmente (+ 2,2 %) tandis que celle produite par le CMVRH est en léger recul (- 1,3 %). La production des services locaux est en baisse en 2015 (- 1,3 %).

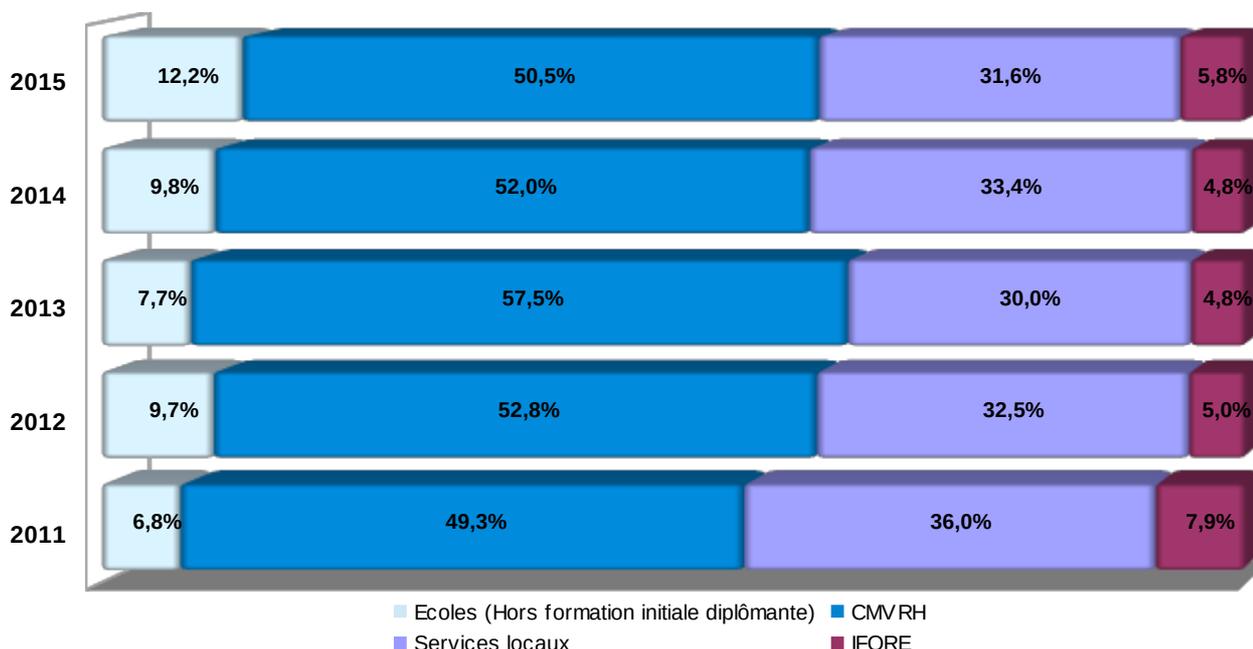
2.1 La formation statutaire et professionnelle produite en interne

2.1.2 Production en journées stagiaires répartie par type de maître d'œuvre

Répartition de la formation produite hors formation initiale diplômante

Le tableau et le graphique suivants présentent la ventilation de l'ensemble des 150 680 journées stagiaires produites (hors formation initiale diplômante) en 2015 réparties par type de maître d'œuvre. A la différence du tableau précédent (page 20), la formation initiale diplômante produite par les écoles n'est pas prise en compte, seules les formations post-recrutement et professionnelles sont comptabilisées pour la ligne « Ecoles ».

	2011	2012	2013	2014	2015
Ecoles (Hors formation initiale diplômante)	12 999	15 718	11 432	15 862	18 435
CMVRH	94 993	85 844	85 550	83 945	76 023
Services locaux	69 267	52 829	44 619	53 951	47 557
IFORE	15 235	8 172	7 062	7 663	8 665
Total	192 494	162 563	148 663	161 421	150 680



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

La répartition par maître d'œuvre, hors formation initiale diplômante, confirme la position prépondérante occupée par le CMVRH dans la production de formation professionnelle en 2015 malgré un léger repli en nombre de journées stagiaires par rapport à 2014. L'activité des CVRH représente en 2015 plus de 50 % de la production totale de journées stagiaires tandis que la production des services locaux diminue de près de 2 %.

La part de la production des écoles progresse de 2,4 % (à noter en 2014, l'intégration de l'ENSAM dans le périmètre d'enquête).

La production de l'IFORE rapportée à celle de la production globale augmente de 1 %.

2.2 La formation produite dans les interrégions

2.2.1 Les interrégions

Cette partie présente, par interrégion, l'activité formation des services ministériels et particulièrement celle des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) qui forment, avec le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH). Les données sont ainsi présentées par périmètre géographique de chacune des 10 interrégions des CVRH.

L'analyse des données présentées s'appuie sur les informations transmises par les entités du CMVRH et agrégées par le bureau de l'animation des services de la formation (FORCQ3) de la sous-direction de la formation, des compétences et des qualifications (FORCQ).

Une présentation du CMVRH et de ses composantes est faite en annexe 2 du présent document (pages 44 à 45).

Les données détaillées, par interrégion, de la formation produite par les services et les CVRH figurent en annexe 3 du présent document (pages 53 à 72).



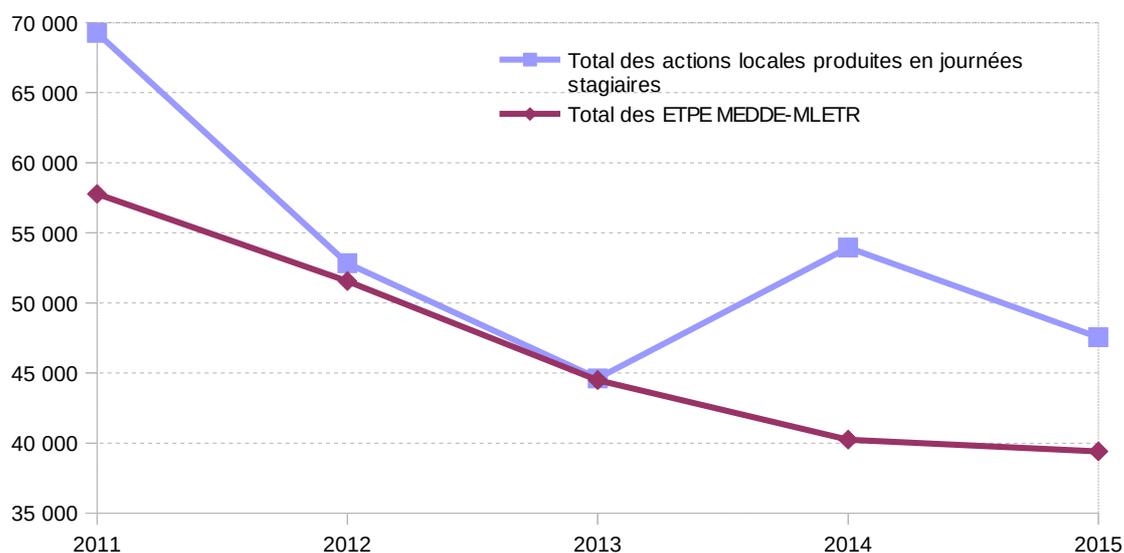
2.2 La formation produite dans les interrégions

2.2.2 Synthèse des actions produites par les services locaux

Evolution de l'activité formation globale des services

Interrégions	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
Aix-en-Provence	5 926	3 057	1 900	2 058	2 590
Arras	12 056	7 961	2 904	3 267	1 659
Clermont-Ferrand	5 022	4 094	4 691	5 805	3 159
Mâcon	9 151	5 877	4 605	5 544	6 091
Nancy	6 242	5 123	4 943	5 987	4 212
Nantes	5 321	3 777	4 859	6 111	6 063
Paris	11 260	11 355	7 081	11 963	12 192
Rouen	3 966	4 101	6 624	6 479	4 733
Toulouse	9 540	6 297	5 816	5 699	6 078
Tours	783	1 187	1 196	1 039	782
Total	69 267	52 829	44 619	53 951	47 557

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015



Sources : Enquête ministérielle de la formation 2015

* : SG/DRH/PPS/PPS1 « hors mise à disposition »

Constat :

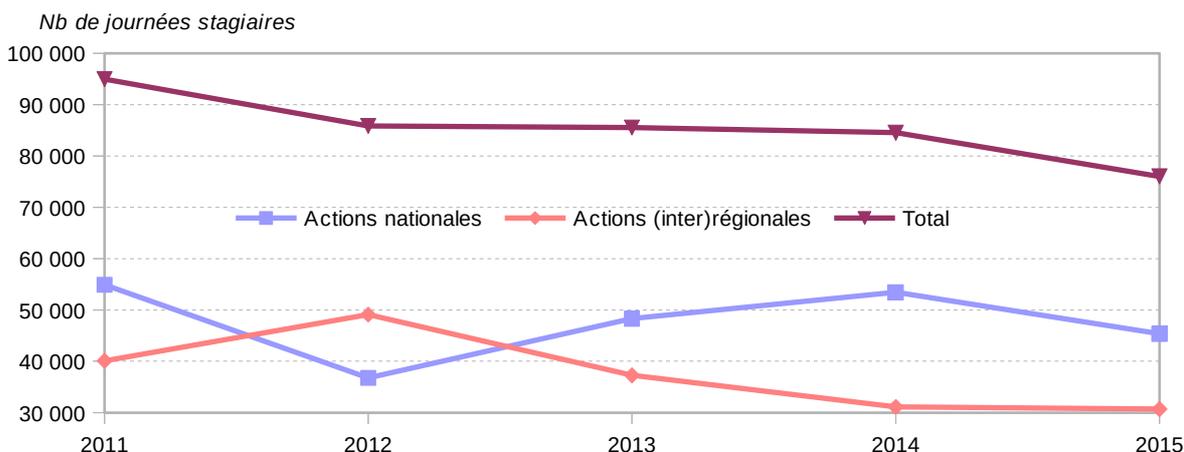
La production globale des services de l'ensemble des interrégions retombe à un niveau supérieur à celui de 2013 avec un total de 47 557 journées stagiaires en 2015 mais se situe tout de même au-dessus du niveau des effectifs du MEDDE-MLETR en ETPE.

2.2 La formation produite dans les interrégions

2.2.3 Synthèse des actions nationales et (inter)régionales de formation produites par le CMVRH

Evolution de l'activité formation globale du CMVRH

	Nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
Actions nationales	54 901	36 744	48 303	53 429	45 349
Actions (inter)régionales	40 092	49 100	37 247	31 116	30 674
Total	94 993	85 844	85 550	84 544	76 023



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Détail de l'activité formation globale du CMVRH

	Détail 2015	Proportion 2015	Rappel 2014
Actions nationales dont	45 349	60%	64%
Post-recrutement	3 384	4%	5%
Formation continue	41 965	55%	59%
Actions (inter)régionales	30 673	40%	36%
Total	76 023	100%	100%

Constat :

La production totale de journées stagiaires (76 023) de l'ensemble du CMVRH a diminué en 2015. Cette variation recouvre une baisse de la production des actions nationales (- 15 %) et une légère diminution des actions (inter)régionales (- 1,4 %). En 2015, l'activité globale de formation du CMVRH est constituée pour 60 % d'actions nationales et pour 40 % d'actions (inter)régionales.

	Effectif total CMVRH hors CEDIP (nb d'ETP)	Nombre de stagiaires	Nombre de sessions de formation	Durée moyenne des formations (nb de jours)	Fréquentation par session (nb de stagiaires)
Total	305	40 239	2 833	-	-
Moyenne par CVRH	30,5	4024	283	1,89	14,2

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

En 2015, les moyennes par CVRH sont les suivantes : 30,5 ETP, 4 024 stagiaires formés, 283 sessions de formation d'une durée moyenne de 1,9 jours et fréquentées par environ 14,2 stagiaires.

2.3 La formation produite par l'IFORE

Activité de l'IFORE

Bilan de l'activité formation de l'IFORE

Données globales

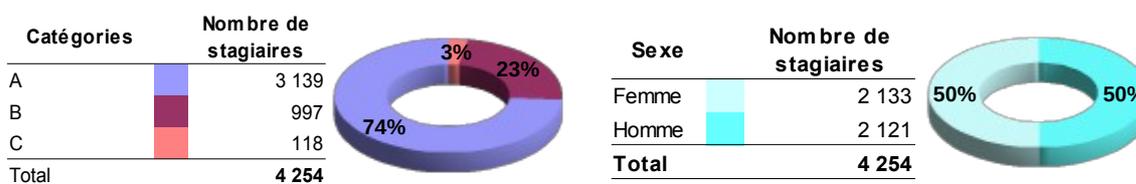
	Données 2015
Effectif (en nombre d'agents)	19
Nombre de stagiaires formés	4 254
Actions nationales produites (en nombre de journées stagiaires)	8 665

Source : IFORE

Constat :

L'activité globale de l'IFORE augmente entre 2014 et 2015. Elle passe de 7 663 journées stagiaires en 2014 à 8 665 journées stagiaires en 2015, soit une hausse de 13 %.

Répartition du nombre de stagiaires par sexe et par catégorie

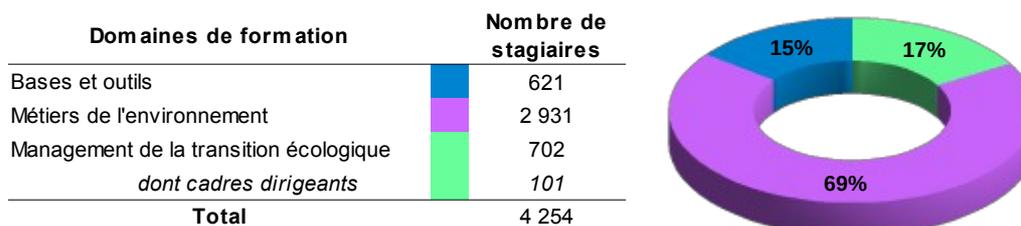


Source : IFORE

Constat :

L'IFORE a formé autant de femmes que d'hommes en 2015. Les stagiaires de catégorie A (73 %) ont majoritairement bénéficié des actions nationales de formation organisées par l'IFORE.

Répartition du nombre de stagiaires par domaine de formation



Source : IFORE

Constat :

Les stagiaires de l'IFORE ont très majoritairement bénéficié de formations relevant du domaine « métiers de l'environnement » (69 % des stagiaires). Les formations appartenant au domaine de la transition écologique arrivent en deuxième position (17 % des stagiaires). En 2015, l'activité de l'IFORE est exclusivement composée d'actions de formation continue.

2.4 La formation produite par les écoles

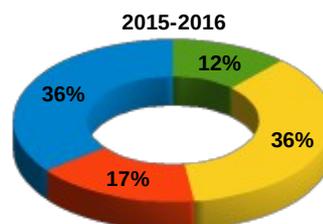
2.4.1 Activité de l'ENTE

Les éléments ci-après portent sur la production commune aux établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes.

Activité pédagogique des établissements

Effectifs année scolaire 2015-2016 (nombre d'élèves formés du 1er septembre au 30 juin)

Stagiaires ENTE	Nombre de stagiaires	
	2014-2015	2015-2016
TSPDD	72	75
TSPDD en formation alternée	39	35
SACDD administration générale (AG)	22	76
SACDD « contrôle des transports terrestres » (CTT)	28	25
Total	161	211



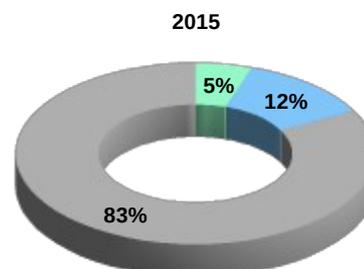
Source : ENTE

Constat :

La majorité des stagiaires de l'ENTE pour l'année scolaire 2015-2016 sont des TSPDD (52%). De 2014 à 2015, le nombre total de stagiaires de l'ENTE a augmenté de 31 % englobant une stabilisation des élèves TSPDD et une hausse des élèves SACDD.

Evolution de la production (en année civile)

Type de formation	Journées stagiaires	
	2014	2015
Formation initiale dont	19 691	22 021
TSPDD	13 182	11 810
TSPDD alternés	3 534	4 312
SACDD (AG)	1 518	4 820
SACDD (CTT)	1 457	1 080
Formation post-concours dont	2 863	2 213
SACDD (CTT)	147	117
SACDD et TSPDD liste d'aptitude et examen pro	2 716	2 096
Formation continue	1 221	1 120
Total général	23 775	25 354



Source : ENTE

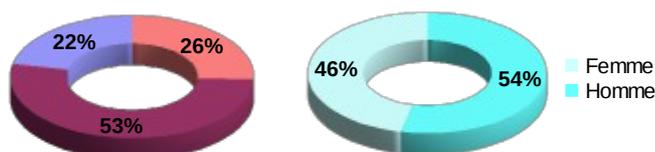
Constat :

Le plus grand nombre de journées formations produites provient de la formation initiale des TSPDD. De 2014 à 2015, le nombre total de journées formations produites a augmenté de 6,6 %.

Le personnel des établissements en 2015

Répartition par catégorie et par sexe

Catégories	Nombre d'agents
A	21
B	51
C	25
Total	97



Source : ENTE

Constat :

Les effectifs des deux établissements de l'ENTE sont majoritairement composés d'agents de catégorie B (48%) et d'hommes (54%).

2.4 La formation produite par les écoles

2.4.2 Activité de l'ENTPE

Type de formation	Nombre de jours	Nombre de stagiaires	Nombre de journées stagiaires
Offre institutionnelle dont post-recrutement Etat	112	535	5 128
Offre catalogue	25	106	260
Offre mastère spécialisé	330	25	2 750
Total	467	666	8 138



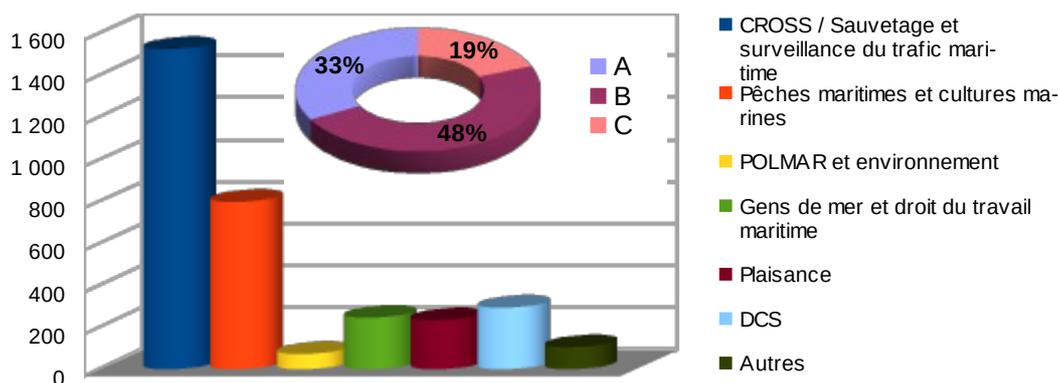
Source : Direction de la formation continue de l'ENTPE

Constat :

La majorité des jours de formation porte sur l'offre institutionnelle (dont les formations post-recrutement) de l'ENTPE (63 %) qui augmente en 2015, impliquant une hausse du nombre total de stagiaires et de journées stagiaires par rapport à 2014.

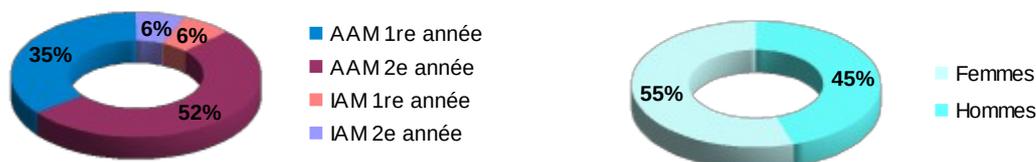
2.4.3 Activité de l'ENSAM

Répartition de l'activité de la formation continue par domaine de formation et par catégorie d'agents formés



Source : ENSAM

Répartition des élèves en formation initiale diplômante en 2015-2016 par grade et par sexe : 11 élèves administrateurs de 1^{re} année (AAM 1) et 16 de 2^e année (AAM 2), 2 inspecteurs stagiaires des affaires maritimes de 1^{re} année (IAM 1) et 2 de 2^e année (IAM 2).



Constat :

En 2015, 103 sessions de formation continue ont été réalisées par l'ENSAM pour un total de 866 stagiaires formés représentant 3 814 journées stagiaires. Concernant la formation statutaire, 31 élèves (dont 55 % de femmes) sont scolarisés en formation initiale diplômante pour l'année scolaire 2015-2016.

2.4.4 Activité de l'ENPC

La formation produite par l'ENPC n'entre pas dans le périmètre de la présente enquête. Le bilan formation est néanmoins consultable sur le site de l'ENPC à l'adresse internet suivante : <http://www.enpc.fr/lecole-en-chiffres-2015>

3. La formation reçue

3.1 Détails de la formation reçue

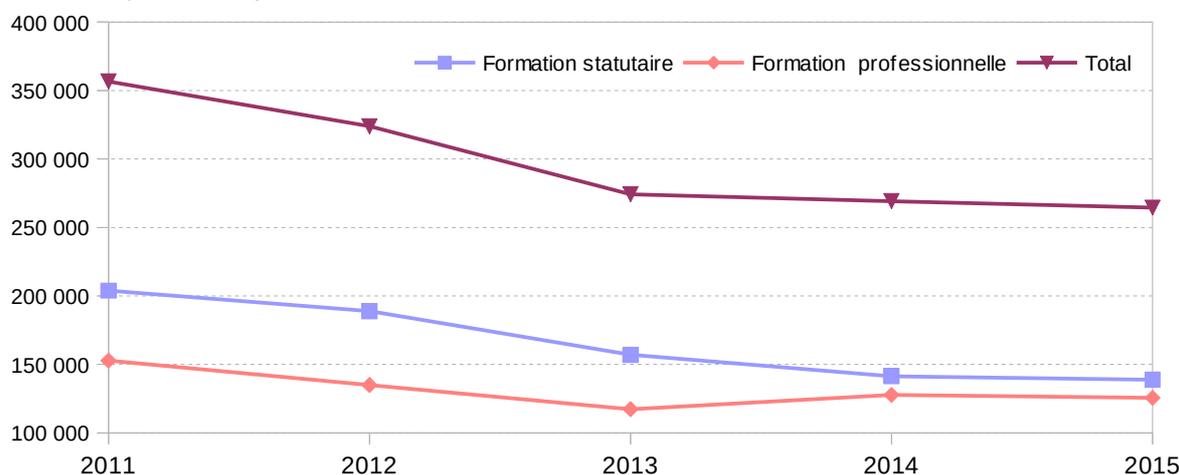
Le chapitre « formation reçue » apporte, par des entrées différentes, un aperçu exhaustif des actions de formation suivies par les agents du périmètre ministériel, au sein du réseau ministériel ou en dehors. La circulaire du 8 mars 2012 portant sur la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie définit une nouvelle typologie des actions de formation : « formation statutaire » et « formation professionnelle » (voir définitions en annexe 4).

3.1.1 La formation statutaire et professionnelle

Evolution de la formation statutaire et professionnelle

	Nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
Formation initiale diplômante	169 650	159 360	138 315	127 065	122 895
Formation post-recrutement	34 201	29 463	18 654	14 362	15 963
Sous-total formation statutaire	203 851	188 823	156 969	141 427	138 858
Formation continue au titre de T1	70 115	59 653	53 656	65 044	69 226
Formation continue au titre de T2	18 992	21 180	17 641	17 173	14 688
Formation continue au titre de T3	41 799	37 112	29 597	29 155	26 660
Préparation aux examens et concours	16 583	13 118	14 286	12 694	11 521
Professionnalisation	0	4	0	0	0
Congé de formation	5 213	3 865	2 042	3 589	3 395
Validation des acquis de l'expérience	8	7	13	4	35
Bilan de compétences	61	75	54	112	96
Sous-total formation professionnelle	152 771	135 011	117 289	127 771	125 620
Total formation statutaire et professionnelle	356 622	323 834	274 258	269 198	264 478

Nombre de journées stagiaires



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Le nombre total de journées stagiaires de formation reçue (statutaire et professionnelle) par les agents en 2015 est légèrement inférieur à celui de 2014 (- 1,8 %). Cette diminution se retrouve tant pour la formation statutaire que pour la formation professionnelle.

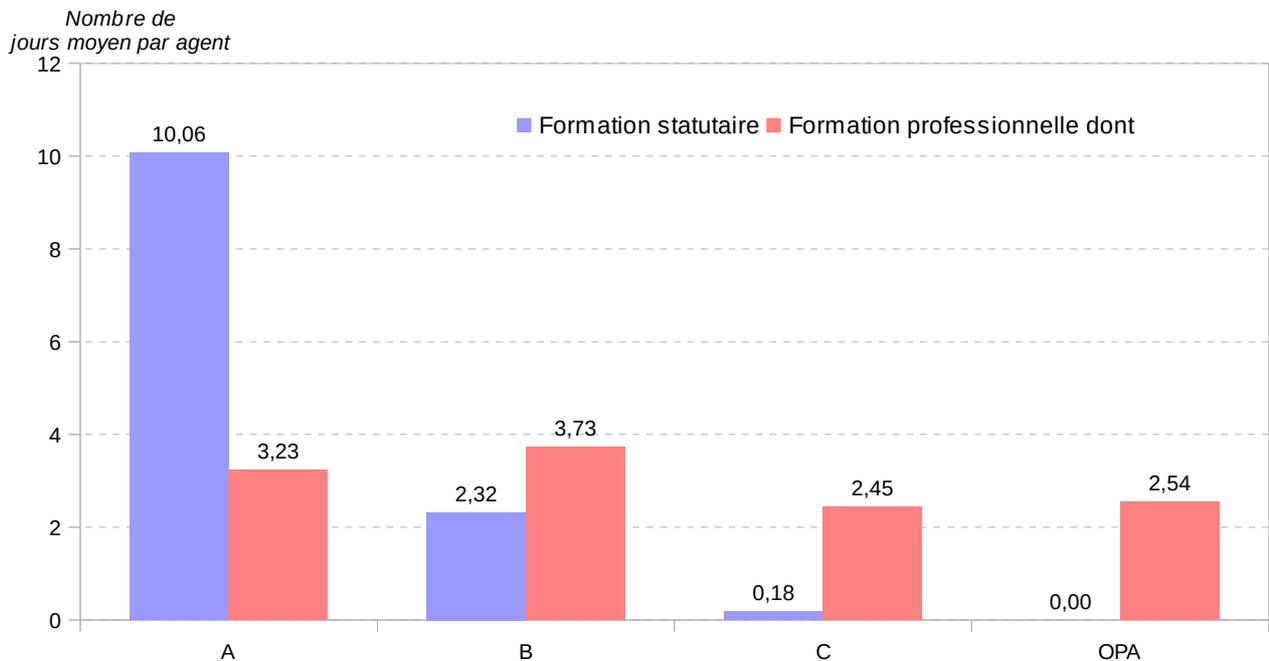
En 2015, le total de la formation reçue par les agents est composé pour 53 % de journées stagiaires relevant de la formation statutaire et pour 47 % de la formation professionnelle (dans des proportions identiques à 2014).

3.1 Détails de la formation reçue

3.1.1 La formation statutaire et professionnelle

Nombre de jours de formation reçue par agent et par catégorie en 2015

	A	B	C	OPA	Moyenne
Formation statutaire	10,06	2,32	0,18	0,00	3,43
Formation professionnelle dont	3,23	3,73	2,45	2,54	3,10
<i>Formation continue</i>	3,02	3,31	2,01	2,24	2,73
<i>Préparation aux examens et concours</i>	0,09	0,39	0,33	0,05	0,28
<i>Congé de formation et bilan de compétences</i>	0,12	0,03	0,11	0,25	0,09
Total formation statutaire et professionnelle	13,29	6,05	2,63	2,54	6,53



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Les agents de catégorie A ont majoritairement bénéficié de l'offre de formation statutaire (10 jours par agent en moyenne) en 2015. En matière de formation professionnelle, les écarts sont moins importants. Les agents de catégorie B ont le plus bénéficié de l'offre de formation professionnelle (3,73 jours par agent en moyenne) dont 3,31 jours de formation continue. Globalement, toutes catégories confondues, un agent a reçu en moyenne 6,53 journées de formation en 2015 dont 2,73 journées de formation continue.

3.1 Détails de la formation reçue

3.1.1 La formation statutaire et professionnelle

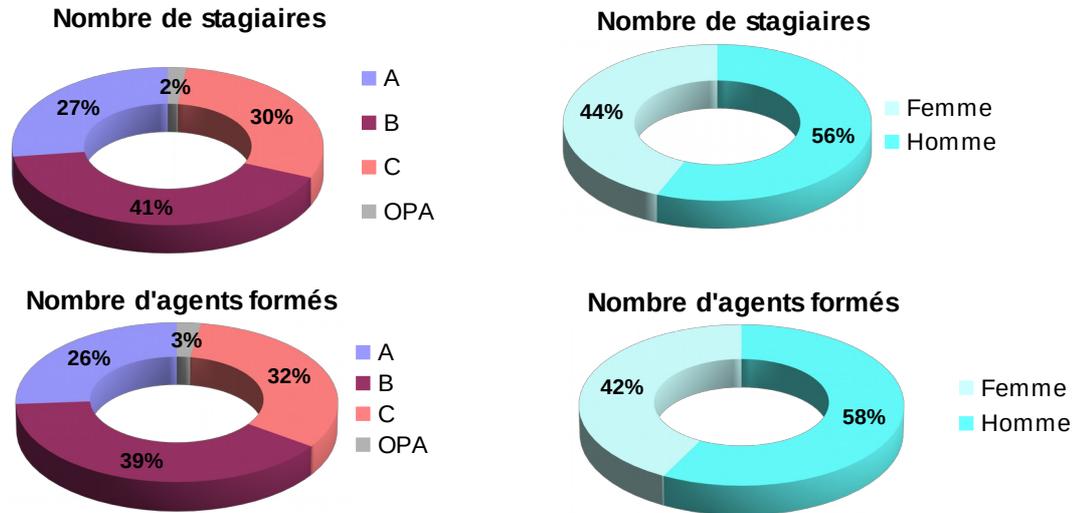
	A			B			C			Ouvriers d'Etat			Ensemble		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Nombre de stagiaires (1)															
Formation statutaire	356	548	904	259	293	552	51	390	441	0	0	0	666	1 231	1 897
Formation continue, préparations aux concours et professionnalisation	8 569	9 561	18 130	13 189	15 362	28 551	8 718	11 644	20 362	105	1 239	1 344	30 581	37 806	68 387
Total	8 925	10 109	19 034	13 448	15 655	29 103	8 769	12 034	20 803	105	1 239	1 344	31 247	39 037	70 284
Nombre d'agents formés (2) :															
Agents n'ayant suivi que des formations statutaires	179	297	476	110	95	205	12	10	22	0	0	0	301	402	703
Agents n'ayant suivi que des formations professionnelles (3)	2 710	3 506	6 216	4 334	5 723	10 057	3 809	4 793	8 602	36	654	690	10 889	14 676	25 565
Agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles (3)	159	252	411	149	198	347	48	148	196	0	0	0	356	598	954
Total	3 048	4 055	7 103	4 593	6 016	10 609	3 869	4 951	8 820	36	654	690	11 546	15 676	27 222

(1) Un même agent est compté **autant de fois** qu'il a suivi de formations

(2) Un agent est compté **une fois** même s'il a suivi plusieurs formations

(3) Formations continues ou préparations à des concours ou périodes de professionnalisation

Effectifs formés : Stagiaires et nombre d'agents ayant suivi au moins une formation en 2015



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Les stagiaires formés sont majoritairement des agents de catégorie B (41 %). Les stagiaires de catégorie C (30 %) et A (27 %) arrivent respectivement en deuxième et troisième positions. Les stagiaires OPA représentent 2 % des stagiaires formés, ce qui correspond sensiblement à leur part dans l'effectif global du ministère. Toutes catégories confondues, les stagiaires sont majoritairement des hommes (56 % des stagiaires).

Concernant les agents formés, les agents des catégories B et C sont ainsi majoritairement formés (respectivement 39 % et 32 %), ils sont suivis des agents de catégorie A (26 %). Les agents ayant le moins suivi de formations sont les Ouvriers d'État (3%). Toutes catégories confondues, les agents formés sont majoritairement des hommes (58 % des agents formés).

3.1 Détails de la formation reçue

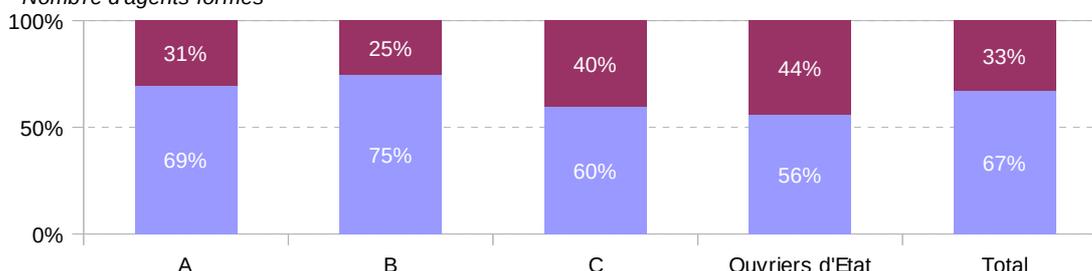
3.1.1 Taux d'accès à la formation par catégorie et par sexe

Nombre d'agents formés rapporté aux effectifs en fonction

Année 2015	A	B	C	Ouvriers d'Etat	Total
Nombre d'agents n'ayant suivi que des formations statutaires	4,6%	1,4%	0,2%	0,0%	1,7%
Nombre d'agents n'ayant suivi que des formations professionnelles	60,6%	70,7%	58,1%	55,9%	63,1%
Nombre d'agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles	4,0%	2,4%	1,3%	0,0%	2,4%
Nombre total d'agents formés *	69,3%	74,6%	59,6%	55,9%	67,2%

* : Agents ayant suivi au moins une formation statutaire ou professionnelle ou les deux

Nombre d'agents formés



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

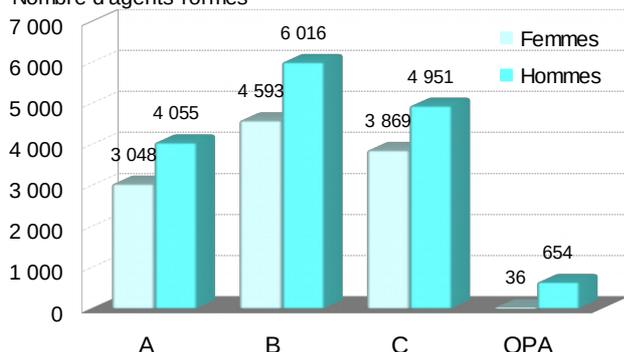
Répartition par catégorie et par sexe du nombre d'agents formés

Catégorie	Effectif total en 2015	Nombre d'agents formés en 2015					
		Femmes	% *	Hommes	% *	Total	% **
A	10 250	3 048	43%	4 055	57%	7 103	69,3%
B	14 221	4 593	43%	6 016	57%	10 609	74,6%
C	14 805	3 869	44%	4 951	56%	8 820	59,6%
OPA	1 235	36	5%	654	95%	690	55,9%
Total	40 511	11 546	42%	15 676	58%	27 222	67%

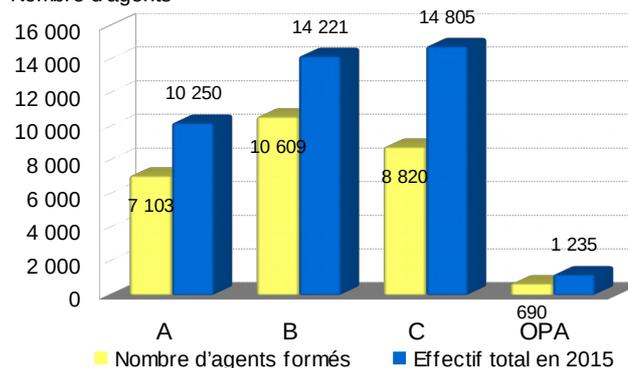
* : Répartition homme/femme en % calculée par rapport au nombre d'agents formés de leur catégorie

** : Pourcentage d'agents formés calculé par rapport à l'effectif total de leur catégorie respective

Nombre d'agents formés



Nombre d'agents



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

En 2015, 69 % des agents de catégorie A et 75 % des agents de catégorie B ont suivi au moins une formation. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les agents de catégorie C (60 %, en progression de 4 % par rapport à 2014) et les ouvriers d'Etat (56 %). Toutes catégories confondues, 67 % des agents du périmètre ministériel ont suivi au moins une formation en 2015, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à 2014.

Les agents formés en 2015 sont majoritairement des hommes (58 %). Ce constat, identique pour l'ensemble des catégories, reflète la répartition genrée des effectifs des ministères.

3.2 La formation statutaire reçue

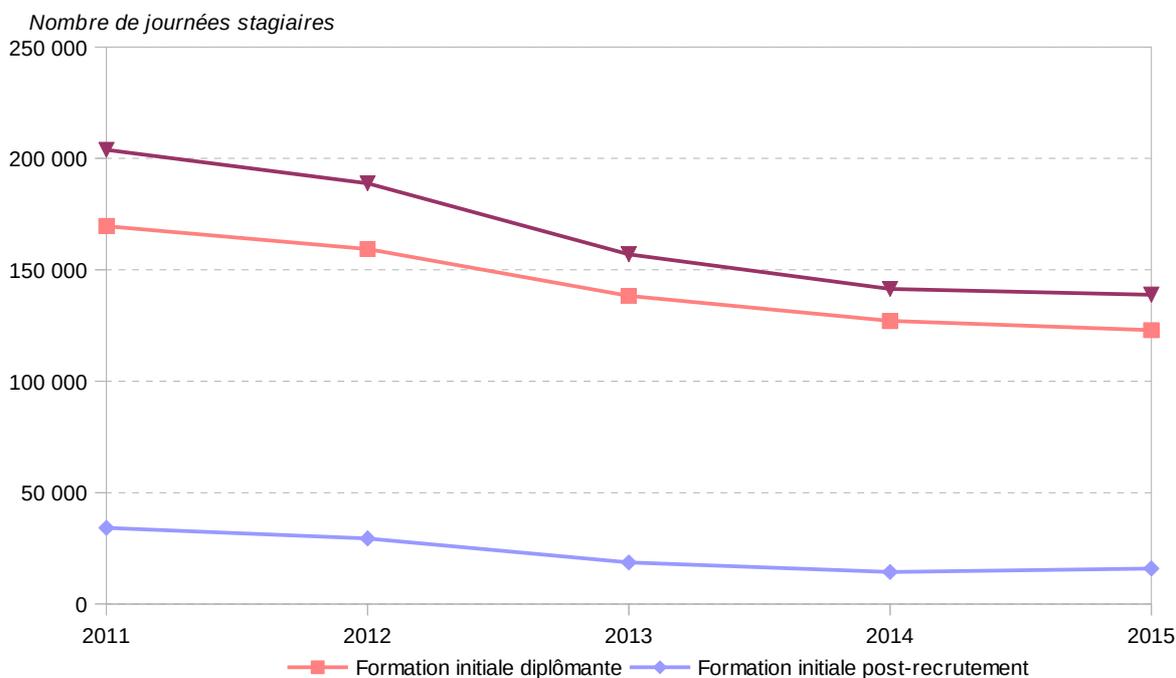
3.2.1 La formation statutaire

La formation statutaire est composée de deux types de formations :

- La formation initiale diplômante est une formation qui aboutit à la délivrance d'un diplôme.
- La formation initiale post-recrutement est une formation qui accompagne l'entrée en fonction des agents ayant un concours, un examen professionnel ou promus par liste d'aptitude.

Evolution de la formation statutaire reçue

	Nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
Formation initiale diplômante	169 650	159 360	138 315	127 065	122 895
Formation initiale post-recrutement	34 201	29 463	18 654	14 362	15 963
Total formation statutaire	203 851	188 823	156 969	141 427	138 858



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

La formation initiale diplômante diminue de 3,3 % en passant de 127 065 journées stagiaires en 2014 à 122 895 journées stagiaires en 2015. La formation initiale post-recrutement augmente de 9 % en passant de 14 362 journées stagiaires en 2014 à 15 963 journées stagiaires en 2015. Au total, la formation statutaire reçue par les agents en 2015 est de 138 858 journées stagiaires, soit une diminution de 1,8 % par rapport à 2014.

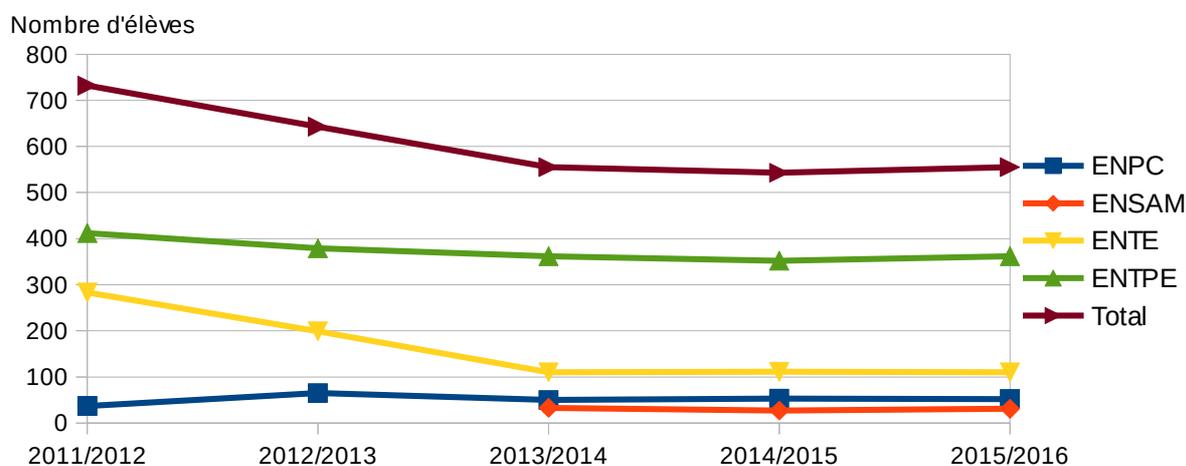
3.2 La formation statutaire reçue

3.2.2 La formation initiale diplômante

Evolution de la formation initiale diplômante

Ecoles	Nombre d'élèves en formation initiale diplômante par année scolaire				
	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
ENPC	37	65	50	53	52
ENSAM	nd	nd	33	27	31
ENTE	283	199	110	111	110
ENTPE	412	379	362	352	362
Total	732	643	555	543	555

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015 (via données SG/SPES/ACCES/ACCES3 et DGITM/DAM)

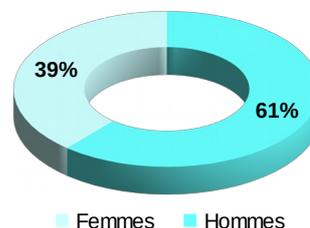


Constat :

Le nombre d'élèves formés dans les écoles du périmètre ministériel augmente légèrement en 2015 (2,2 %) entre l'année scolaire 2014/2015 et 2015/2016. Cette hausse est portée par les effectifs de l'ENTPE et de l'ENSAM.

Répartition par sexe de la formation initiale diplômante en 2015/2016

Ecoles	Nombre d'élèves en formation initiale diplômante pour l'année scolaire 2015/2016		
	Femmes	Hommes	Total
ENPC	19	33	52
ENSAM	17	14	31
ENTE	47	63	110
ENTPE	132	230	362
Total	215	340	555



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015 (via données SG/SPES/ACCES/ACCES3 et DGITM/DAM)

Constat :

Une majorité d'hommes (61 %) est en formation initiale diplômante pour l'année scolaire 2015/2016. Cette tendance se confirme pour toutes les écoles. Seule l'ENSAM compte dans son effectif scolaire plus de femmes que d'hommes.

3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.1 Détail de la formation continue et des PEC reçues

Répartition de la formation continue et des PEC reçues, ventilées par catégorie et par typologie (en journées stagiaires)

Année 2015	A+			A			B			C			OPA			TOTAL		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Formation continue au titre de T1	1 866	2 246	4 111	7 162	8 086	15 248	12 623	17 404	30 027	6 031	11 976	18 007	106	1 727	1 833	27 787	41 439	69 226
Formation continue au titre de T2	637	741	1 378	1 579	1 596	3 175	2 656	4 030	6 686	1 499	1 753	3 252	41	156	196	6 411	8 276	14 688
Formation continue au titre de T3	848	1 378	2 226	2 127	2 701	4 829	4 456	5 901	10 357	2 753	5 759	8 512	50	686	736	10 234	16 426	26 660
Préparation aux examens et concours	66	70	136	435	388	822	3 024	2 529	5 553	2 146	2 800	4 946	0	64	64	5 671	5 850	11 521
Total	3 416	4 435	7 851	11 303	12 771	24 074	22 759	29 864	52 624	12 429	22 288	34 717	196	2 633	2 829	50 104	71 991	122 095

Définitions:

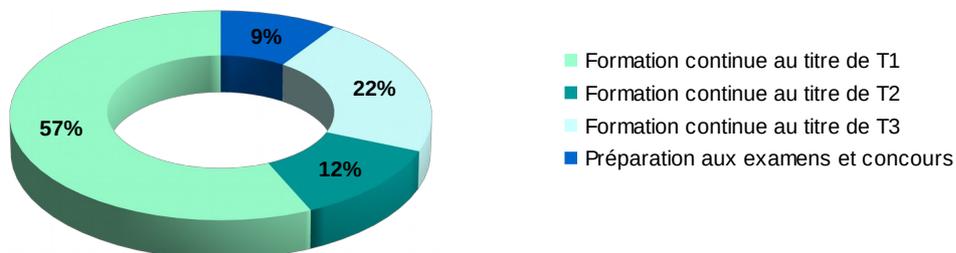
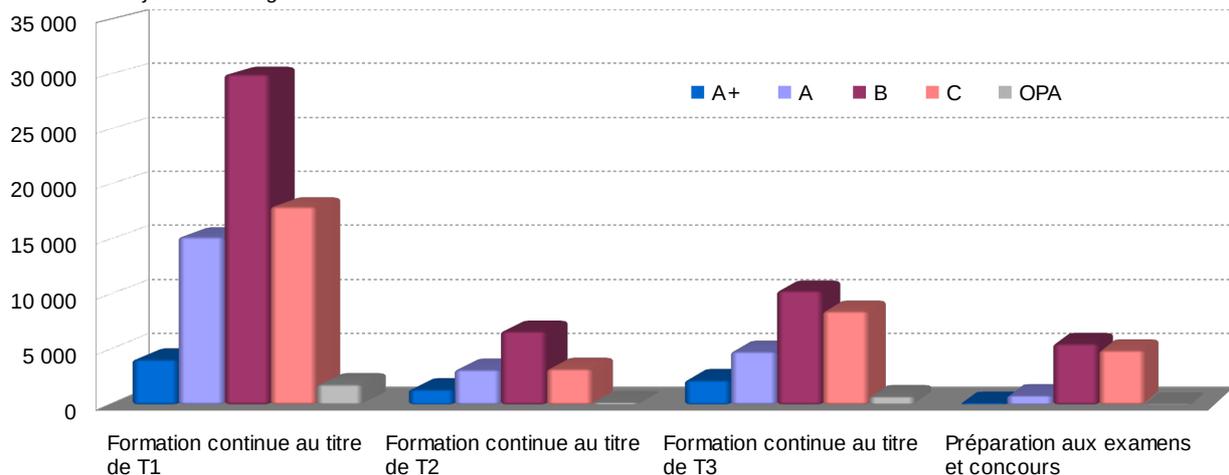
T1 : correspond aux actions d'adaptation immédiate au poste de travail

T2 : correspond aux actions d'adaptation à l'évolution prévisible des métiers

T3 : correspond aux actions de développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications

PEC : correspond aux actions de préparation aux examens et concours

Nombre de journées stagiaires



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Les stagiaires ont majoritairement bénéficié de formations continues relevant de la typologie T1 (57 %). On constate par ailleurs que les formations continues (T1, T2 et T3) et les PEC ont majoritairement bénéficié aux agents de catégorie B en nombre de journées stagiaires (43 %).

3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.2 Formation continue reçue ventilée par domaine

Répartition du nombre de stagiaires et de jours de formation par domaine, catégorie et sexe

Domaines de formation	A+			A			B			C			Ouvriers d'Etat			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Management																		
Nombre de stagiaires	411	339	750	742	742	1 484	699	660	1 359	218	129	347	46	13	59	2 116	1 883	3 999
Nombre de jours	652	596	1 248	1 394	1 297	2 691	1 248	1 225	2 473	335	216	551	75	28	103	3 703	3 361	7 064
Ressources Humaines																		
Nombre de stagiaires	89	93	182	142	235	377	273	551	824	115	469	584	13	4	17	632	1 352	1 984
Nombre de jours	134	149	283	246	419	665	406	972	1 378	237	675	912	23	2	25	1 046	2 216	3 261
Parcours individualisé de formation et de de reconversion, de développement personnel à visée professionnelle																		
Nombre de stagiaires	38	24	62	93	135	228	271	319	590	362	303	665	17	2	19	781	783	1 564
Nombre de jours	71	50	121	256	338	594	561	595	1 157	439	488	927	28	2	30	1 355	1 473	2 828
Environnement professionnel																		
Nombre de stagiaires	109	66	175	283	309	592	574	578	1 152	492	441	933	25	1	26	1 483	1 395	2 878
Nombre de jours	136	71	206	357	413	770	942	793	1 735	871	593	1 464	30	2	32	2 335	1 872	4 207
Hygiène Santé et Sécurité au travail																		
Nombre de stagiaires	159	137	296	407	366	773	1 486	1 052	2 538	2 477	811	3 288	421	13	434	4 950	2 379	7 329
Nombre de jours	207	179	386	549	483	1 032	2 308	1 449	3 757	4 820	966	5 787	886	24	909	8 770	3 100	11 871
Politiques Publiques nationales																		
Nombre de stagiaires	549	343	892	508	566	1 074	586	520	1 106	370	281	651	12	1	13	2 025	1 711	3 736
Nombre de jours	370	236	606	790	612	1 403	1 049	731	1 780	501	328	829	16	2	18	2 725	1 910	4 635
Achats publics																		
Nombre de stagiaires	13	13	26	90	60	150	288	205	493	57	113	170	18	2	20	466	393	859
Nombre de jours	23	28	51	214	101	315	496	396	892	130	254	383	32	4	36	893	783	1 676
Economie, finance et gestion																		
Nombre de stagiaires	87	60	147	202	192	394	359	517	876	119	457	576	4	5	9	771	1 231	2 002
Nombre de jours	135	84	220	209	200	408	567	746	1 313	321	664	985	4	3	7	1 237	1 697	2 934
Techniques juridiques																		
Nombre de stagiaires	52	85	137	154	246	400	318	417	735	85	273	358	2	2	4	611	1 023	1 634
Nombre de jours	81	126	207	259	386	644	656	635	1 291	176	390	565	3	3	6	1 173	1 539	2 713
Communication et services aux usagers																		
Nombre de stagiaires	107	91	198	187	218	405	285	445	730	105	425	530	6	7	13	690	1 186	1 876
Nombre de jours	146	99	245	302	373	675	483	816	1 299	222	690	912	12	14	26	1 165	1 992	3 157
Informatique et bureautique																		
Nombre de stagiaires	212	159	371	697	610	1 307	2 266	1 858	4 124	1 078	1 934	3 012	118	24	142	4 371	4 585	8 956
Nombre de jours	209	144	352	1 037	742	1 779	3 730	2 443	6 174	1 392	2 131	3 523	165	53	218	6 532	5 513	12 045
Langues																		
Nombre de stagiaires	91	80	171	88	123	211	180	135	315	13	44	57	2	1	3	374	383	757
Nombre de jours	426	402	828	366	521	887	408	322	730	38	187	225	3	4	7	1 241	1 435	2 676
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère																		
Nombre de stagiaires	1 071	620	1 691	2 730	2 348	5 078	6 296	4 171	10 467	4 736	1 583	6 319	514	30	544	15 347	8 752	24 099
Nombre de jours	1 777	1 188	2 965	6 406	4 984	11 390	14 482	8 611	23 093	10 007	2 702	12 710	1 293	56	1 348	33 965	17 541	51 506
Total Formation continue																		
Nombre de stagiaires	2 988	2 110	5 098	6 323	6 150	12 473	13 881	11 428	25 309	10 227	7 263	17 490	1 198	105	1 303	34 617	27 056	61 673
Nombre de jours	4 365	3 350	7 715	12 383	10 868	23 252	27 335	19 735	47 071	19 488	10 283	29 771	2 568	196	2 765	66 140	44 433	110 573

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

En 2015, 61 673 stagiaires ont suivi 110 573 journées stagiaires de formation continue : 27 056 femmes ont suivi 44 433 journées stagiaires, et 34 617 hommes ont suivi 66 140 journées stagiaires.

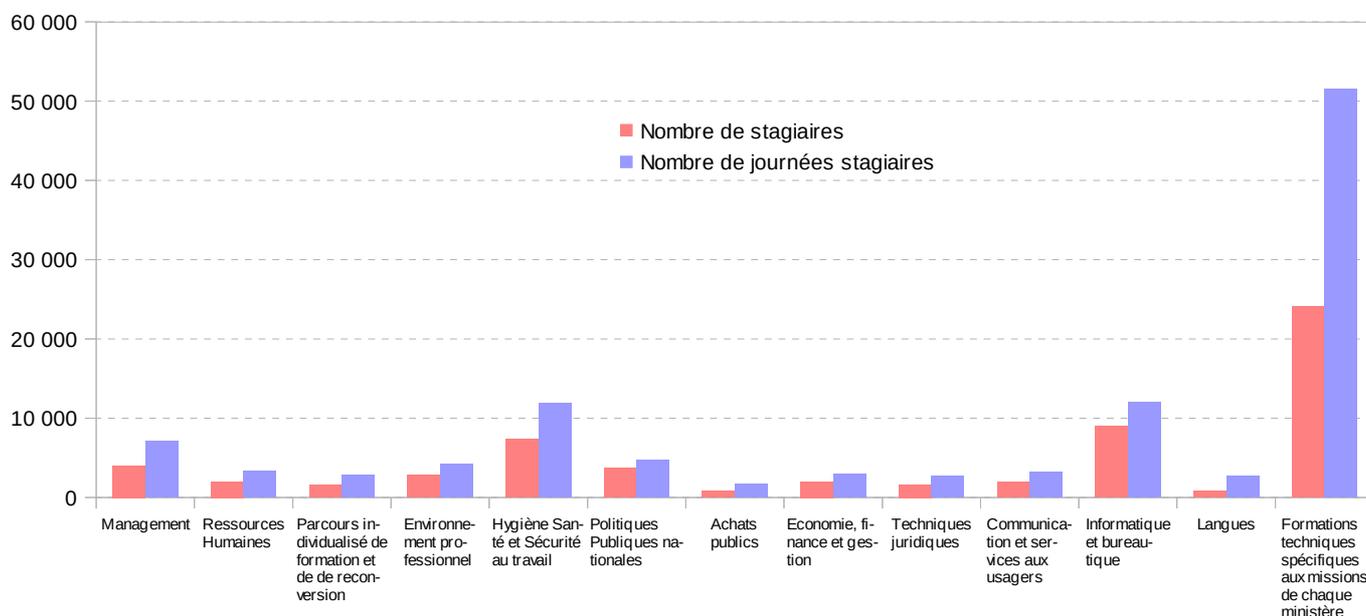
3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.3 Synthèse de la formation continue reçue ventilée par domaine

Répartition globale du nombre de stagiaires et de jours de formation par domaine DGAFP

Domaines de formation	Ensemble des agents			
	Nombre de stagiaires	%	Nombre de journées stagiaires	%
Management	3 999	6%	7 064	6%
Ressources Humaines	1 984	3%	3 261	3%
Parcours individualisé de formation et de de reconversion, de développement personnel à visée professionnelle	1 564	3%	2 828	3%
Environnement professionnel	2 878	5%	4 207	4%
Hygiène Santé et Sécurité au travail	7 329	12%	11 871	11%
Politiques Publiques nationales	3 736	6%	4 635	4%
Achats publics	859	1%	1 676	2%
Economie, finance et gestion	2 002	3%	2 934	3%
Techniques juridiques	1 634	3%	2 713	2%
Communication et services aux usagers	1 876	3%	3 157	3%
Informatique et bureautique	8 956	15%	12 045	11%
Langues	757	1%	2 676	2%
Formations techniques spécifiques aux missions du ministère	24 099	39%	51 506	47%
Total Formation continue	61 673	100%	110 573	100%

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

Les stagiaires ont majoritairement suivi des formations techniques spécifiques aux missions ministérielles (47 % des stagiaires ont suivi ce type de formations). Les stagiaires ont également suivi pour 11 % d'entre eux des formations relevant des domaines de l'«informatique et bureautique» et de l'«Hygiène, Santé et Sécurité au Travail».

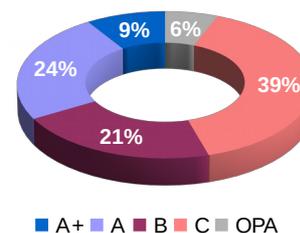
3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.4 Congé de formation

Le congé de formation professionnelle permet à un agent, titulaire ou non, de parfaire sa formation professionnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel. La durée du CFP ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière. Sur les trois ans, seule une année peut être indemnisée (modalités précisées en annexe 9 de la [circulaire FPTLV du 08/03/2012](#)).

Données générales pour l'année 2015

Catégories	Nombre d'agents	Répartition	Congés formation 2015		
			Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours non indemnisés	Nombre de jours total
A+	3	9%	240	0	240
A	8	24%	790	88	878
B	7	21%	296	99	395
C	13	39%	1279	306	1585
OPA	2	6%	58	240	298
Total	33	100%	2663	733	3395



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

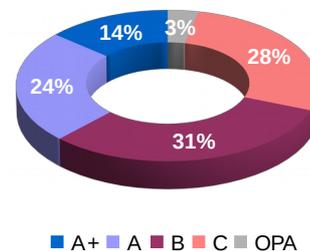
En 2015, les agents de catégorie C ont le plus bénéficié de congés de formation en nombre d'agents (39 % des agents toutes catégories confondues) et de journées stagiaires (47 % du total).

3.3.5 Bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objet de permettre aux agents d'analyser leurs compétences ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir ou de conforter un projet professionnel (modalités précisées en annexe 4 de la [circulaire FPTLV du 08/03/2012](#)).

Données générales pour l'année 2015

Catégories	Nombre d'agents	Répartition	Bilan de compétences 2015
			Nombre de journées stagiaires
A+	4	14%	8
A	7	24%	50
B	9	31%	16
C	8	28%	18
OPA	1	3%	5
Total	29	100%	96



Source : Enquête ministérielle de la formation 2014

Constat :

En 2015, les agents de catégorie A (A et A+) ont majoritairement bénéficié de bilans de compétences (38 %), suivis par les agents de catégorie B (31 %). La majorité des journées stagiaires a été mobilisée par des agents de catégorie A et A+ (60 %). Le nombre de bilans de compétences réalisés au sein du périmètre ministériel en 2015 régresse par rapport à 2014 (29 contre 43).

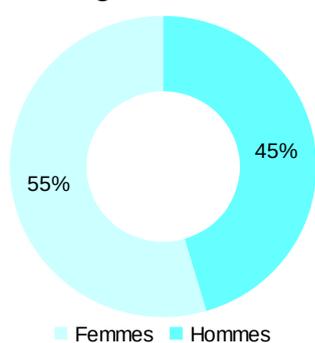
3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.6 Congé de formation et bilan de compétences

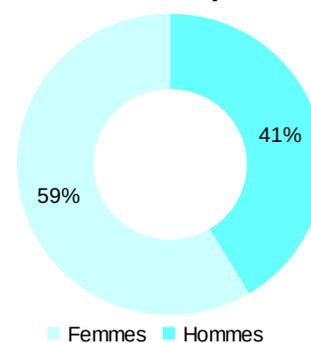
Détail par sexe et par catégorie

Catégories	Sexe	Congé de formation en 2015				Bilan de compétences en 2015	
		Nombre d'agents	Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours non indemnisés	Nombre de jours total	Nombre d'agents	Nombre de jours
A+	Femme	2	185	0	185	1	4
	Homme	1	55	0	55	3	4
	Total	3	240	0	240	4	8
A	Femme	6	740	43	783	6	26
	Homme	2	50	45	95	1	24
	Total	8	790	88	878	7	50
B	Femme	4	281	59	340	4	7
	Homme	3	15	40	55	5	9
	Total	7	296	99	395	9	16
C	Femme	6	837	5	842	6	12
	Homme	7	442	301	743	2	6
	Total	13	1 279	306	1 585	8	18
Ouvriers d'Etat	Femme	0	0	0	0	0	0
	Homme	2	58	240	298	1	5
	Total	2	58	240	298	1	5
Ensemble	Femme	18	2 043	107	2 150	17	49
	Homme	15	620	626	1 245	12	47
	Total	33	2 663	733	3 395	29	96

Congé de formation



Bilan de compétences



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

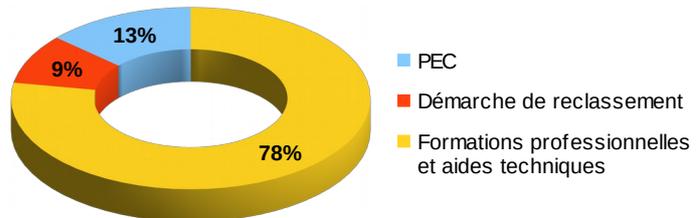
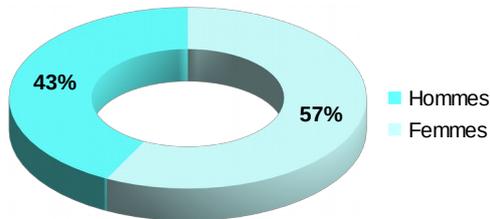
En 2015, les congés de formation et les bilans de compétences ont été mobilisés majoritairement par des femmes. En nombre de journées stagiaires mobilisées, les femmes sont également plus représentées.

3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.7 Formations relatives aux travailleurs en situation de handicap

Répartition des formations suivies par les stagiaires en situation de handicap

Agents en situation de handicap	A+			A			B			C			OPA			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de stagiaires	11	6	17	22	31	53	136	130	266	155	282	437	8	0	8	332	449	781
Nombre de journées stagiaires	23	9	32	66	95	161	659	464	1123	450	605	1054	21	0	21	1217	1173	2390
<i>dont préparations aux examens et concours</i>	0	0	0	8	2	10	60	94	154	47	110	157	0	0	0	115	206	321
<i>dont formations engagées dans le cadre d'une démarche de reclassement</i>	0	0	0	6	8	13	104	64	168	14	14	28	3	0	3	127	85	212
<i>dont formations professionnelles et formations aux aides techniques</i>	23	9	32	53	86	138	495	306	801	389	481	870	18	0	18	976	883	1858



Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Formations relatives à l'information et à la sensibilisation au handicap (formations destinées à l'ensemble des agents du MEDDE-MLETR)

Formation de sensibilisation sur l'emploi des travailleurs handicapés ⁽¹⁾	A+			A			B			C			OPA			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Nombre de stagiaires	5	4	9	3	4	7	6	20	26	1	9	10	1	0	1	16	37	53
Nombre de journées stagiaires	3	3	6	15	8	23	15	24	39	10	38	48	8	0	8	50	72	122

(1) : Sont concernées les actions de formation portant sur les problématiques du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des services du MEDDE et du MLETR. Les données relatives aux formations relatives aux travailleurs en situation de handicap concernent l'ensemble des agents du ministère.

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

En 2015, 781 stagiaires en situation de handicap (dont 57 % de femmes) ont suivi une formation (contre 673 en 2014, soit une hausse de 16 %). Les stagiaires ont suivi 2 390 journées stagiaires déclinées pour 78 % en formations professionnelles et formations aux aides techniques, pour 13 % en préparations aux examens et concours, et pour 9 % en formations engagées dans le cadre d'une démarche de reclassement.

Parallèlement, 53 stagiaires, majoritairement des femmes (70 %), ont suivi des formations de sensibilisation sur l'emploi des travailleurs handicapés représentant un total de 122 journées stagiaires. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2014 (51 stagiaires et 52 journées stagiaires).

3.3 La formation professionnelle reçue

3.3.8 Mobilisation du droit individuel à la formation (DIF)

Répartition par sexe, par catégorie et par typologie du nombre d'heures de droit individuel à la formation (DIF) mobilisé par les agents

Type de formation	A+			A			B			C			Ouvriers d'Etat			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Formation continue au titre de T2 (évolution prévisible des emplois)																		
Nombre de stagiaires	1	1	1	4	3	7	2	6	8	2	2	4	0	0	0	9	12	21
Nombre d'heures sur le temps de travail	12	110	122	192	54	246	24	115	139	48	40	88	0	0	0	276	319	595
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	2	18	20	32	9	41	4	19	23	8	7	15	0	0	0	46	53	99
Formation continue au titre de T3 (développement des compétences)																		
Nombre de stagiaires	12	4	16	25	30	55	33	42	75	6	31	37	2	0	2	78	107	185
Nombre d'heures sur le temps de travail	189	138	327	596	441	1 037	803	1 201	2 004	193	638	831	31	0	31	1 812	2 418	4 230
Nombre d'heures hors temps de travail	77	41	118	18	193	211	56	10	66	0	30	30	0	0	0	151	274	425
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	20	0	20	0	0	0	38	20	58	0	0	0	0	0	0	58	20	78
Équivalent en jours	44	30	74	102	106	208	143	202	345	32	111	144	5	0	5	327	449	776
Préparation aux concours																		
Nombre de stagiaires	0	1	1	11	8	19	24	41	65	13	36	49	0	0	0	48	86	134
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	87	87	313	168	481	1 042	1 120	2 162	174	843	1 017	0	0	0	1 529	2 218	3 747
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	0	96	96	88	202	290	0	8	8	0	0	0	88	306	394
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	136	16	152	0	8	8	0	0	0	136	24	160
Équivalent en jours	0	15	15	52	44	96	188	220	409	29	142	171	0	0	0	270	421	690
Bilan de compétences																		
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professionnalisation																		
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72	72	0	0	0	0	72	72
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalent en jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12	0	0	0	0	12	12
VAE																		
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	1	1	2
Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0	0	0	0	54	0	54	0	158	158	0	0	0	54	158	212
Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	38	0	0	0	0	38	38
Équivalent en jours	0	0	0	0	0	0	9	0	9	0	26	26	0	0	0	9	26	35
Total																		
Nombre de stagiaires	13	6	19	40	41	81	60	89	149	21	72	93	2	0	2	136	208	344
Nombre d'heures sur le temps de travail	201	335	536	1 101	663	1 764	1 923	2 436	4 359	415	1 751	2 166	31	0	31	3 671	5 185	8 856
Nombre d'heures hors temps de travail	77	41	118	18	289	307	144	212	356	0	38	38	0	0	0	239	580	819
<i>Dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	20	0	20	0	0	0	174	36	210	0	46	46	0	0	0	194	82	276
Équivalent en jours	46	63	109	187	159	345	345	441	786	69	298	367	5	0	5	652	961	1 613

Source: Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

En 2015, 344 stagiaires ont mobilisé leur DIF (contre 295 en 2014), parmi ceux-ci, les femmes plus que les hommes (60 %).

Le nombre d'heures de DIF mobilisé sur le temps de travail est de 8 856 heures (contre 7 412 heures en 2014). Le nombre d'heures de DIF mobilisé hors temps de travail est de 819 heures (contre 473 heures en 2014). Le nombre d'heures de DIF mobilisé par anticipation (sur ou hors temps de travail) est de 276 heures (contre 94 heures en 2014).

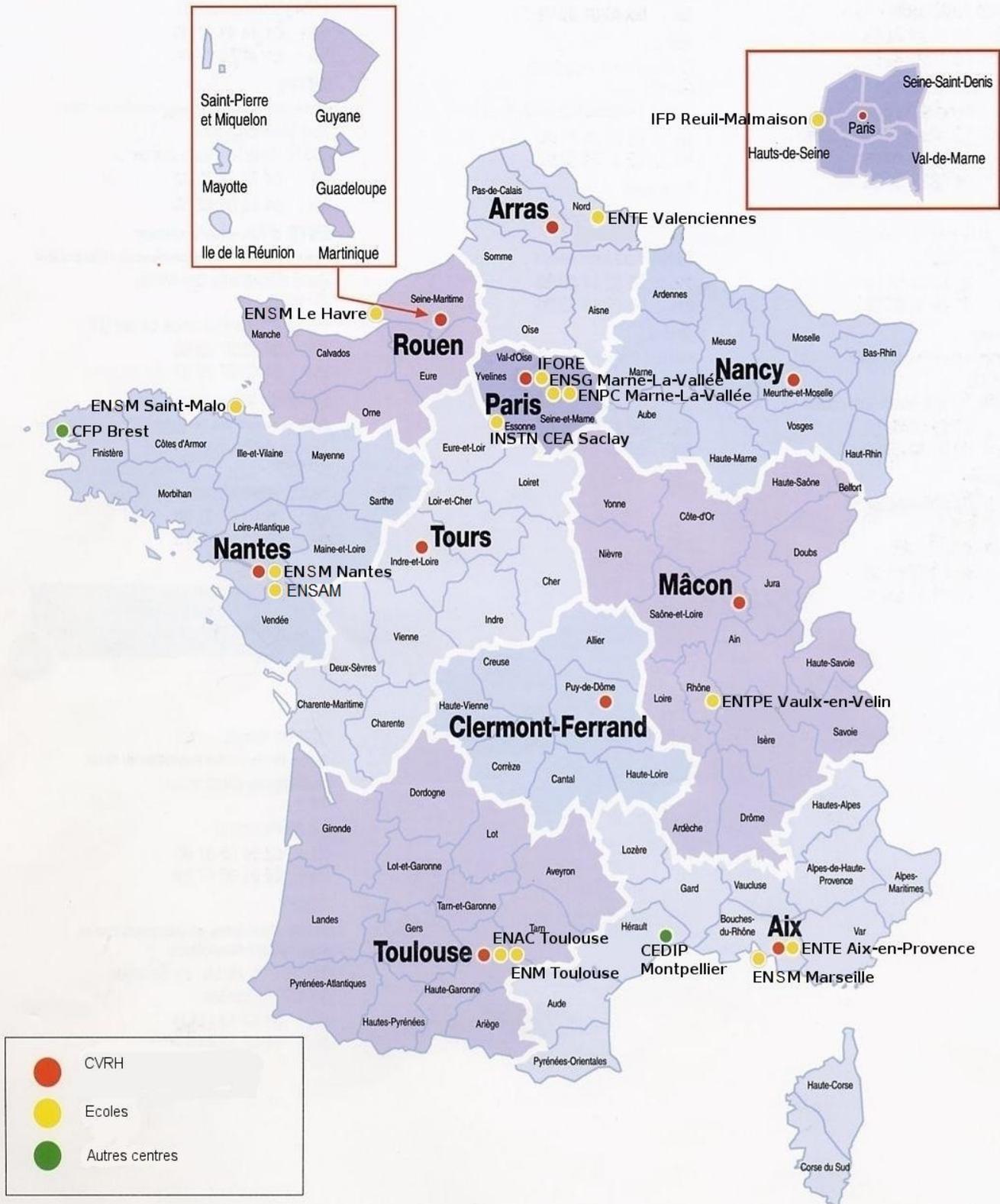
Au total, le nombre d'heures mobilisées au titre du DIF équivaut à 1 613 jours de formation (contre 1 314 jours en 2014). Une majorité (60 %) a bénéficié aux femmes, elles ont mobilisé 961 jours de DIF.

Parmi les différentes catégories et tous sexes confondus, ce sont les agents de catégorie B qui ont le plus mobilisé leur DIF (43 %). Enfin, au total, les agents ont majoritairement mobilisé leur DIF pour des formations continues au titre du développement des compétences (T3).

Annexes

Annexe 1 : Cartographie du réseau de formation ministériel en 2015

Cette carte présente les structures participant au réseau formation ministériel en 2014. Ces structures font l'objet d'une présentation synthétique dans les pages suivantes.



Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

«Les pôles de gestion de proximité » ou « le pôle support intégré »

- **en administration centrale :**

Le département en charge de la coordination des ressources humaines de la DRH (DRH/CRHAC), au sein du secrétariat général du MEDDE et du MLETR, assure la conception et la mise en œuvre des actions de formation professionnelle des personnels d'administration centrale sur les thématiques transversales ou communes aux directions générales. A l'instar du CMVRH, cette action peut s'étendre aux organismes sous tutelle ministérielle et aux agents de services territoriaux (DDI, DIR, DIRM, DREAL).

Au sein de chaque direction générale, du commissariat général au développement durable, du secrétariat général et du conseil général de l'environnement et du développement durable, un pôle de gestion de proximité assure pour le compte de cette direction la prise en charge des besoins de ses agents en administration centrale.

Site intranet de l'offre de formation en administration centrale : <http://intra.portail.i2/l-offre-de-formation-inter-dg-r1877.html>

- **en région :**

Le positionnement et les missions des pôles de gestion de proximité varient d'une région à l'autre. Lorsqu'ils sont en charge de la formation, ils interviennent à des échelles différentes, au niveau de la région mais aussi de l'UO DREAL. Les missions liées à la formation peuvent aussi être regroupées au sein de pôles supports intégrés qui exercent leurs activités de prestataires de service pour tout ou partie des services d'une région selon l'organisation choisie.

Sites intranets des services ministériels : http://intra.portail.i2/rubrique.php3?id_rubrique=759

Les centres de formation

1- Le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)

Le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) est un service à compétence nationale qui regroupe 11 centres :

- les **10 centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)** situés à Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ;
- le **centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)**, situé à Montpellier.

Rattaché à la DRH, le CMVRH participe pleinement à la mise en œuvre de la politique RH de nos deux ministères. Par son action, le CMVRH soutient et prolonge les politiques du MEDDE et du MLETR à l'échelle nationale et dans l'ensemble de nos territoires. Il est créateur de liens entre l'administration centrale, dont il relève, et les acteurs dans les territoires qui contribuent au portage de ces politiques (services de l'État, plates-formes RH, collectivités territoriales, centre national de la fonction publique territoriale, universités, réseau scientifique et technique...). Il apporte son concours au renforcement des liens entre l'ensemble des services employant des agents de nos deux ministères, en administration centrale, dans les services territoriaux et certains établissements publics sous tutelle ministérielle.

La « plaquette de présentation du CMVRH » est également consultable en ligne. Le CMVRH dispose d'un [portail intranet](http://intra.cmvrh.i2/) : <http://intra.cmvrh.i2/>

Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

Le centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH) (suite)

Sites des 10 CVRH et du CEDIP:

- ⇒ CVRH d'Aix-en-Provence : <http://intra.cvrh-aix.i2/>
- ⇒ CVRH d'Arras : <http://intra.cvrh-arras.i2/>
- ⇒ CVRH de Clermont-Ferrand :
 - intranet : <http://intra.cvrh-clermont.i2/>
 - internet : <http://www.cvrh-clermont-ferrand.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ CVRH de Mâcon :
 - intranet : <http://intra.cvrh-macon.i2/>
 - internet : <http://www.cvrh-macon.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ CVRH de Nancy :
 - intranet : <http://intra.cvrh-nancy.i2/>
 - internet : <http://www.cvrh-nancy.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ CVRH de Nantes :
 - site de Nantes : <http://intra.cvrh-nantes.i2/>
 - site de Brest : <http://intra.cfp-brest.i2/>
- ⇒ CVRH de Paris :
 - intranet : <http://intra.cvrh-paris.i2/>
 - internet : <http://www.cvrh-paris.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ CVRH de Rouen : <http://intra.cvrh-rouen.i2/>
- ⇒ CVRH de Toulouse : <http://intra.cvrh-toulouse.i2/>
- ⇒ CVRH de Tours :
 - intranet : <http://intra.cvrh-tours.i2/>
 - internet : <http://www.cvrh-tours.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ CEDIP :
 - intranet : <http://competences-formation.metier.i2/>
 - internet : <http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/>

2- L'Institut de formation de l'environnement (IFORE)

Situé à Paris, l'IFORE a été créé par un arrêté interministériel du 9 juillet 2001 sous la forme d'un service à compétence nationale du ministère chargé de l'Ecologie.

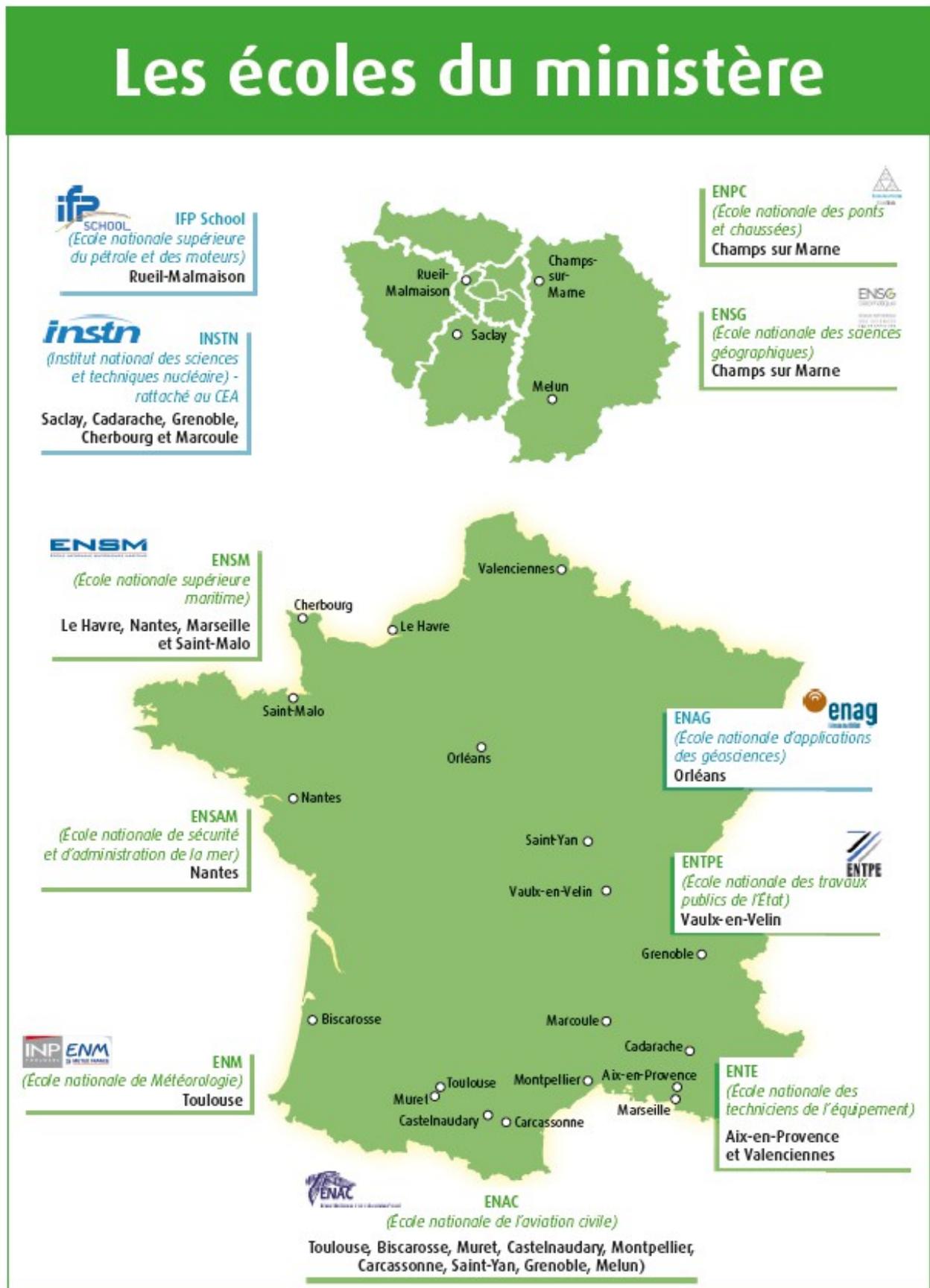
Il est chargé des **missions** suivantes :

- Organiser la formation initiale des Techniciens de l'environnement et Agents techniques de l'environnement ;
- Assurer des formations continues pour les agents du MEDDE et du MLETR et les établissements sous tutelle et d'autres administrations publiques ;
- Concevoir et organiser des modalités de formations innovantes ;
- Aider à la prise en compte du développement durable dans les formations des autres ministères ;
- Organiser un cycle supérieur pour la formation au développement durable ;
- Assurer l'accompagnement collectif des services ou d'équipes ;
- Concevoir et fournir des outils pédagogiques sur le développement durable.

Site internet : <http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

Les écoles



Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

1. Les écoles pilotées par le Secrétariat Général

• L'École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Créée en 1747, l'**École nationale des ponts et chaussées** se situe depuis 1997 à Champs-sur-Marne. Depuis le 1er janvier 1994, l'École des Ponts ParisTech est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), placé sous la tutelle ministérielle.

L'École nationale des ponts et chaussées a pour mission principale la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement, et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement.

Dans les domaines de sa compétence, l'école mène des actions de recherche à travers 11 laboratoires de recherche propres ou communs à d'autres organismes, s'appuyant sur environ 336 chercheurs permanents. Elle participe à la diffusion des connaissances. Elle exerce ses activités sur les plans national et international.

Elle a pour vocation de former des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau pour l'administration (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) et les entreprises. Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées valant grade de master (260 diplômés par an) accessible à la fois par un cursus en trois ans (après concours) et par des cursus en deux ans, des diplômes de master ainsi que le diplôme de docteur (40 à 70 délivrances du diplôme de docteur par Université Paris-Est, par délégation, par an). Elle offre des programmes spécialisés post-gradués (mastères spécialisés, MBA). L'école accueille chaque année 1 500 à 1 800 élèves (dont environ 10 % de fonctionnaires et 800 étrangers) et 7 500 stagiaires en formation continue.

Site internet : www.enpc.fr

• L'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)

Créée en 1954, l'**ENTPE** est implantée à Vaulx-en-Velin. L'école est devenue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) depuis le 1er janvier 2007.

L'ENTPE a pour missions principales le recrutement et la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales les rendant aptes à exercer des fonctions de direction, d'encadrement, d'expertise, d'étude, d'administration, de recherche ou d'enseignement, dans les domaines de l'équipement, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires, de la construction, des transports, de l'énergie et du climat, de l'environnement et du développement durable. Elle délivre des titres et des diplômes d'ingénieur équivalents au grade de master, de doctorat en mécanique, énergétique, génie civil, acoustique, et des certificats d'études supérieures.

Les ingénieurs et docteurs formés à l'ENTPE sont en capacité de répondre aux besoins de compétences en environnement et aménagement. En outre, ils doivent être en mesure de porter la vision du développement durable et de contribuer à améliorer la compétitivité française dans la croissance verte.

L'école accueille chaque année 700 élèves dont environ 70 % de fonctionnaires et près de 90 étrangers. Elle dispense plus de 5 700 journées stagiaires en formation continue.

Dans les domaines de sa compétence, l'école mène des actions de recherche à travers 5 laboratoires de recherche propres ou communs à d'autres organismes dans lesquels travaillent plus de 70 doctorants (dont plus de 10 étrangers).

Elle participe à la diffusion des connaissances et conduit des actions internationales.

Site internet : www.entpe.fr

Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

• L'École nationale des techniciens supérieurs de l'équipement (ENTE)

Créée en 1972, l'ENTE est un service opérateur à compétence nationale rattaché au service du pilotage et de l'évolution des services, implantée sur deux sites depuis 1996, l'un à Aix-en-Provence, l'autre à Valenciennes.

L'école remplit les missions de formation initiale et professionnelle, et de recherche pédagogique. Elle forme des fonctionnaires des MEDDE - MLETR :

- formation initiale des techniciens supérieurs principaux du développement durable (TSPDD) ;
- formation post-concours des secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable (SACDD) ;
- formation continue.

Depuis la rentrée 2013, l'école s'est également ouverte aux civils en proposant une formation de chargé de projet en aménagement durable des territoires, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Enfin, l'établissement d'Aix est spécialisé dans la formation à distance, en lien avec le CMVRH.

Site internet de l'ENTE : <http://www.ente.developpement-durable.gouv.fr/>

Sites des deux établissements :

- Etablissement d'**Aix-en-Provence** :
 - intranet : <http://intra.ente-aix.i2/>
 - internet : http://www.ente.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9
- Etablissement de **Valenciennes** :
 - intranet : <http://intra.ente-valenciennes.i2/>
 - internet : http://www.ente.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=10

2. Les écoles sous tutelle de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM/DAM)

• L'École nationale supérieure maritime (ENSM)

L'École nationale supérieure maritime (ENSM) est née par le regroupement des quatre écoles nationales de la marine marchande du Havre, de Marseille, de Nantes et de Saint-Malo. Par décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010, elle est érigée au statut de grand établissement et s'inscrit ainsi dans le groupe des grandes écoles.

L'École nationale supérieure maritime (ENSM) forme des officiers polyvalents destinés à naviguer à bord de navires de commerce. Formés en cinq ans ou cinq ans et demie, les élèves obtiennent à l'issue de leur cursus le diplôme d'études supérieures de la marine marchande (DESMM). L'école est également habilitée à délivrer le titre d'ingénieur.

Les élèves acquièrent en formation initiale, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des métiers d'officier monovalent et au maintien des compétences. Ils préparent en une ou plusieurs années tous les diplômes, permettant d'obtenir après un service en mer défini réglementairement les brevets d'officier chef de quart à capitaine et chef-mécanicien.

Les brevets obtenus sont reconnus au niveau international et donnent des prérogatives pour exercer des fonctions d'encadrement et de commandement sur tous les navires et sur toutes les mers du monde.

Site internet : <http://www.supmaritime.fr/>

Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

• L'École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)

Créée par arrêté du 29 juillet 2011, l'**École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)** est un service à compétence nationale qui recouvre plusieurs entités assurant la formation initiale des officiers des affaires maritimes et des corps maritimes du ministère.

L'ENSAM comprend :

- l'école d'administration des affaires maritimes ;
- l'école des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes ;
- l'école de formation des affaires maritimes.

L'ENSAM assure également la formation continue des agents du ministère chargé de la mer qui, compte tenu du caractère maritime de leurs missions, ont un besoin de formation relatif à la conception, à l'administration et au contrôle des activités maritimes.

Elle propose aux autres agents de l'État des actions de formation continue dans les domaines tels que la sûreté et la sécurité maritime, le transport maritime et la gestion des navires et les polices exercées en mer.

Dans le cadre de ses missions, l'ENSAM peut également recevoir des stagiaires des établissements publics, des collectivités territoriales ou du secteur privé, ainsi que des stagiaires étrangers.

Site internet : <http://www.ecole-affaires-maritimes.developpement-durable.gouv.fr/>

• Les lycées professionnels maritimes (LPM)

Au niveau secondaire, la formation professionnelle maritime initiale est dispensée, en France métropolitaine, dans les **12 lycées professionnels maritimes (LPM)**. Ces établissements, régulièrement répartis sur le littoral, sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), placés sous la tutelle du MEDDE. Ils totalisaient environ 1 800 élèves à la rentrée de septembre 2014

Les formations dispensées conduisent à la délivrance de CAP « matelot » et « conchyliculture », de BEP (rénové) et de baccalauréats professionnels dans les domaines de la navigation de commerce, de l'électro-mécanique navale, de la pêche, de la plaisance professionnelle et des cultures marines.

Trois types d'enseignement sont dispensés aux élèves tout au long de leur scolarité : des cours théoriques et pratiques en établissement, des stages embarqués sur un navire professionnel et des stages dits « STCW » conduisant à la délivrance des certificats et, après avoir effectué le service en mer requis réglementairement, des brevets obligatoires pour l'exercice des fonctions de responsabilité à bord d'un navire dans chacune des spécialités.

A la rentrée 2014, quatre classes de BTS Maritimes (BTSM) ont également été ouvertes dans quatre établissements à la suite de la création de deux spécialités « maintenance des systèmes électronavals » et « pêche et gestion de l'environnement marin ». Deux autres établissements accueillent une classe de mise à niveau pour l'accès à ces BTS à, notamment, des bacheliers issus de l'enseignement général. Ces formations visent à permettre aux élèves d'acquérir une expertise dans les spécialités concernées et, le cas échéant, de leur donner l'opportunité de poursuivre leur scolarité au niveau supérieur.

Annexe 2 : Les structures de formation ministérielles

3. Les écoles sous tutelle de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)

• L'École nationale de l'aviation civile (ENAC)

L'École nationale de l'aviation civile (ENAC) a été créée en 1949. En 2011, l'ENAC et le SEFA ont fusionné pour proposer un ensemble aussi large et aussi complet de formations et d'activités destinées au domaine aéronautique et en particulier au secteur du transport aérien.

Le décret du 30 avril 2007 définit son statut d'établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministre en charge des transports.

L'école a pour **missions** :

1. de dispenser un enseignement supérieur de formation initiale et continue aux fonctionnaires des corps techniques relevant de l'administration de l'aviation civile dans le cadre des orientations arrêtées par le ministre chargé de l'aviation civile, ainsi qu'aux ingénieurs et aux personnels de l'aéronautique civile ;
2. d'organiser des formations par la recherche qui sont sanctionnées par des diplômes propres ou par des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master que l'école est habilitée à délivrer ;
3. de conduire des travaux d'études et de recherches dans des installations et laboratoires qui lui sont propres, qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle conclut des conventions et de valoriser les résultats de ses travaux ;
4. de dispenser des enseignements de spécialisation sanctionnés par des diplômes propres et des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances, notamment dans les domaines de la gestion aéroportuaire, de la sécurité et de la sûreté aéronautiques ;
5. d'organiser des examens et concours pour le compte d'autres administrations ou organismes ;
6. d'assurer dans le cadre défini pour la formation aéronautique d'Etat :
 - la formation de pilotes professionnels et non professionnels d'aéronefs, ainsi que d'instructeurs ;
 - la formation et l'entraînement des pilotes des corps techniques de l'Etat ;
 - la formation au pilotage des agents de la direction générale de l'aviation civile.
7. d'exploiter des aéronefs dans le cadre de missions effectuées pour le compte ou à la demande de la direction générale de l'aviation civile.

Elle concourt à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique.

Elle apporte son soutien au développement du secteur aéronautique français et assure des missions d'ingénierie et d'expertise, en particulier à l'étranger.

Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

Un Contrat d'Objectifs et de Performance 2012 – 2015 définit la gouvernance. Au travers de la définition de 7 grands axes stratégiques, déclinés en 28 objectifs eux-mêmes associés à 56 indicateurs, ce contrat doit permettre à l'école de servir au mieux les activités du transport aérien en France et dans le monde.

Implantations :

- Toulouse : siège administratif
- Castelnaudary
- Grenoble
- Melun
- Montpellier (section d'apprentissage)
- Muret
- Carcassonne
- Biscarrosse
- Saint-Yan

Site internet : <http://www.enac.fr/>

4. Les écoles gérées par des établissements publics du MEDDE

◆ En lien avec la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

• L'IFP School

L'IFP School est une école d'application gérée par l'IFP Énergies nouvelles (IFPEN*) qui apporte à des étudiants et jeunes professionnels du monde entier une formation dans les domaines de l'énergie répondant aux besoins de l'industrie et aux demandes de la société en particulier en matière de développement durable et d'innovation.

Site internet : <http://www.ifp-school.com/>

**IFPEN : établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (direction de tutelle au sein du MEDDE : DGEC).*

• L'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN CEA)

L'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN CEA) est un établissement public d'enseignement supérieur géré par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA*).

Créé par décret en 1956 pour former les ingénieurs et techniciens appelés à mettre en œuvre le programme nucléaire civil français, l'INSTN a pour mission de transmettre les savoirs et savoir-faire développés par le CEA. S'appuyant sur des partenariats privilégiés tant industriels qu'académiques, l'INSTN s'emploie à développer les compétences dont ont besoin les acteurs socio-économiques du secteur nucléaire, à tous les niveaux de qualification, de l'opérateur au chercheur.

L'INSTN met en œuvre des enseignements (formations initiales et par alternance) et des formations continues de haute spécialisation en sciences et techniques nucléaires et leurs applications dans le domaine de la santé. L'INSTN délivre quatre diplômes en propre (diplôme d'ingénieur spécialisé en génie atomique, diplôme de qualification en physique radiologique et médicale, titre à finalité professionnelle et BTS en radioprotection).

L'INSTN est co-accrédité dans 25 parcours de mentions de masters, co-habilité dans deux licences professionnelles, et contribue à deux autres formations d'ingénieur. Parmi toutes ces formations, 11 sont accessibles sous statut apprentissage ou contrat de professionnalisation. L'INSTN accueille chaque année 1 100 étudiants dont 30 % d'étrangers et 300 apprentis ainsi que 6 500 stagiaires en formation continue qui représentent 60% de l'activité d'enseignement de l'Institut.

Site internet : <http://www-instn.cea.fr/>

**CEA : établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (direction de tutelle au sein du MEDDE : DGEC).*

◆ En lien avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

• L'École nationale d'applications des géosciences (ENAG)

Créée par arrêté du 24 novembre 2009 au sein du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM*), l'École nationale d'applications des géosciences (ENAG) a pour missions :

- d'assurer, en liaison étroite avec les universités et les grandes écoles, des formations initiales et continues de haute spécialisation portant sur les applications des géosciences et destinées à compléter la formation des ingénieurs, des géologues universitaires et des techniciens ;
- de réaliser, en ce qui concerne ces enseignements, une collaboration permanente entre, d'une part, le BRGM et ses homologues des services géologiques nationaux étrangers, d'autre part, les universités, les grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur, les établissements scientifiques, les entreprises et les partenaires étrangers agissant dans le même domaine.

Site internet : <http://www.brgm.fr/missions/formation-enag/formation-enag>

**BRGM : établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (direction de tutelle au sein du MEDDE : DGPR).*

◆ En lien avec le Commissariat général au développement durable (CGDD)

• L'École nationale de météorologie (ENM)

L'École nationale de la météorologie (ENM) est une direction de l'établissement public administratif Météo-France créé par arrêté du 18 juin 1993. Elle a pour mission de dispenser des connaissances scientifiques et techniques en matière de météorologie.

Elle participe de façon étroite aux actions de l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Elle n'a pas de laboratoires en propre et s'appuie, pour tout ce qui est recherche, sur le Centre National de la Recherche Météorologique.

Depuis quelques années, elle a nettement ouvert son recrutement à des ingénieurs civils et refond actuellement le cycle ingénieur pour améliorer notamment les aspects « savoir-être » et « ouverture à d'autres façons de faire » de ses élèves.

Elle assure la formation initiale et le perfectionnement :

- des personnels techniques de Météo-France ;
- des personnels militaires spécialisés en météorologie ;
- d'étudiants ou stagiaires français ou étrangers engagés ou non dans la vie professionnelle.

Son activité « formation permanente » est particulièrement importante.

Site internet : <http://www.enm.meteo.fr>

• L'École nationale des sciences géographiques (ENSG)

L'École nationale des sciences géographiques (ENSG) a été créée en 1941 pour assurer la formation des personnels techniques de l'ex Institut géographique national devenu depuis Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), établissement public à caractère administratif placé sous la double tutelle du ministère chargé du développement durable et du ministère chargé de la forêt.

L'école s'est depuis largement ouverte à des publics destinés à exercer leurs activités professionnelles dans tous les secteurs économiques concernés par la production ou l'utilisation d'informations géographiques ou forestières.

L'ENSG propose 13 cycles de formation en géomatique, centrés sur l'acquisition et la gestion de l'information géographique. L'activité de formation par la recherche de l'école s'appuie sur les cinq laboratoires de l'IGN.

Site internet : <http://www.ensg.eu>

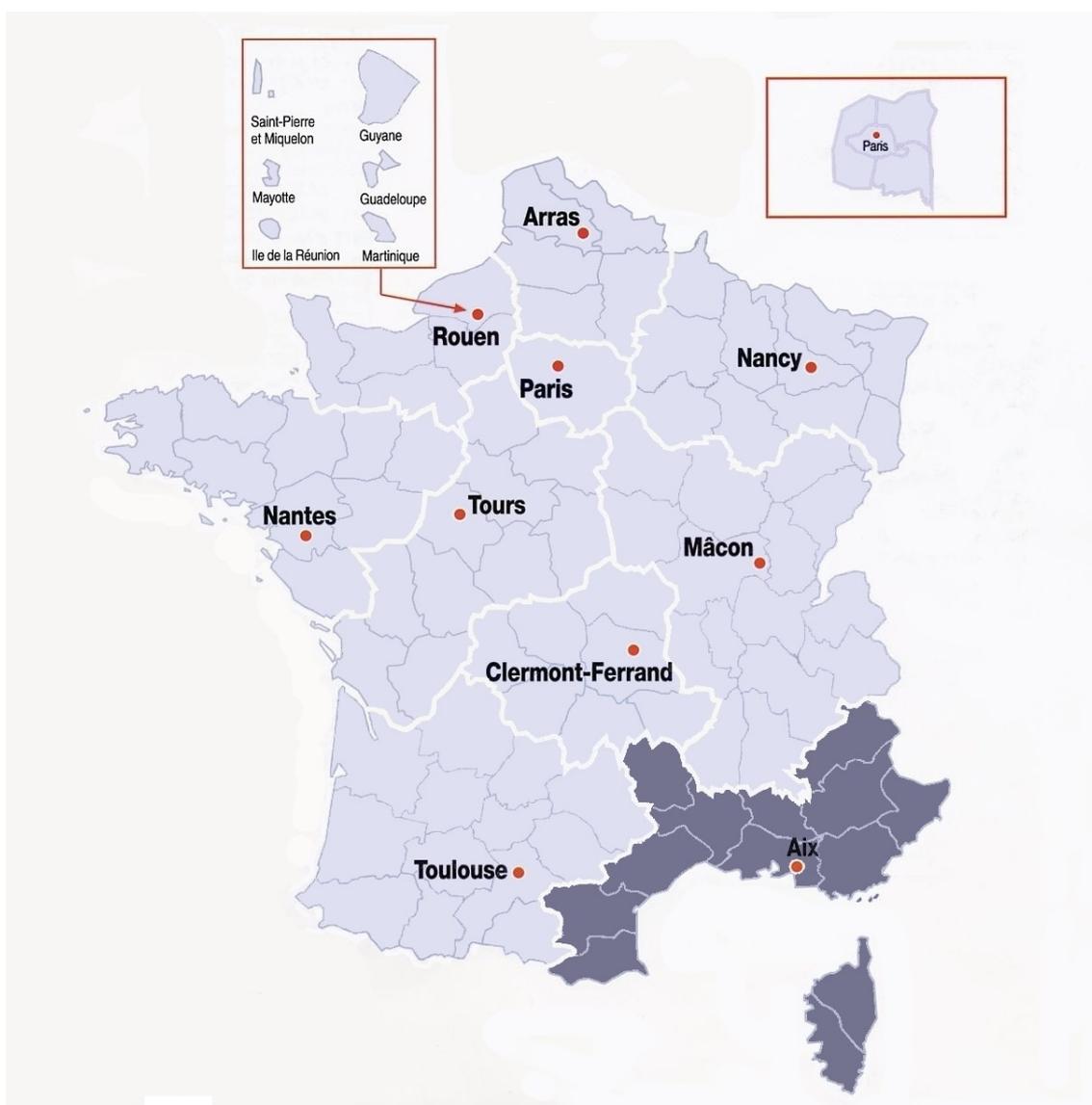
Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH d'Aix-en-Provence

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH d'Aix-en-Provence

La zone d'action du CVRH d'Aix-en-Provence couvre les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse-du-Sud, du Gard, de la Haute-Corse, des Hautes-Alpes, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, du Var, et du Vaucluse.

Ces 13 départements sont répartis dans 3 régions : Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité des services de l'interrégion du CVRH d'Aix-en-Provence

Services	Actions locales produites en nombre de journées x stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CEDIP	69	42	80	71	20
CETE Méditerranée	752	347	54	nc	nc
DDT Alpes-de-Haute-Provence	nd	nd	nd	nd	9
DDT Hautes-Alpes	nd	nd	nd	104	49
DDT Lozère	107	87	15	68	39
DDT Vaucluse	80	64	237	112	90
DDTM Alpes-Maritimes	343	227	75	54	25
DDTM Aude	nd	151	40	150	92
DDTM Bouches-du-Rhône	nd	nd	nd	0	0
DDTM Corse-du-Sud	Compris dans DREAL Corse	nd	nd	Compris dans DREAL Corse	Compris dans DREAL Corse
DDTM Gard	85	415	372	249	246
DDTM Haute-Corse	nd	nd	nd	Compris dans DREAL Corse	Compris dans DREAL Corse
DDTM Hérault	173	47	4	78	101
DDTM Pyrénées-Orientales	230	82	30	0	30
DDTM Var	132	96	72	91	278
DIR Méditerranée	2 256	1 279	921	600	668
DIRM Méditerranée	nd	nd	nd	4	105
DREAL Corse	1 600	nd	nd	161	420
DREAL Languedoc-Roussillon	99	198	nd	215	238
DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	nd	nd	nd	103	183
ENTE Aix-en-Provence	nd	22	nd	nd	nd
Total	5 926	3 057	1 900	2 058	2 590

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité des services de l'interrégion du CVRH d'Aix-en-Provence

La production globale des services de l'interrégion passe de 2 058 journées stagiaires en 2014 à 2 590 journées stagiaires en 2015, soit une hausse de 26 %.

Evolution de l'activité du CVRH d'Aix-en-Provence

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	6 224	2 615	3 403	4 863	4 047	Nombre de stagiaires 3 704
Actions (inter)régionales	3 911	3 611	3 445	2 852	2 191	
Total	10 135	6 226	6 848	7 715	6 238	Nombre de sessions de formation 229

Source : CVRH d'Aix-en-Provence – Enquête ministérielle de la formation 2015

Constat :

L'activité du CVRH d'Aix-en-Provence passe de 7 715 journées stagiaires en 2014 à 6 238 journées stagiaires en 2015. Cette diminution est due à la régression simultanée du nombre de journées stagiaires des actions nationales et des actions (inter)régionales. L'activité 2015 est constituée pour 65 % d'actions nationales et pour 35 % d'actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en baisse par rapport à 2014 pour une production totale de 229 sessions de formation.

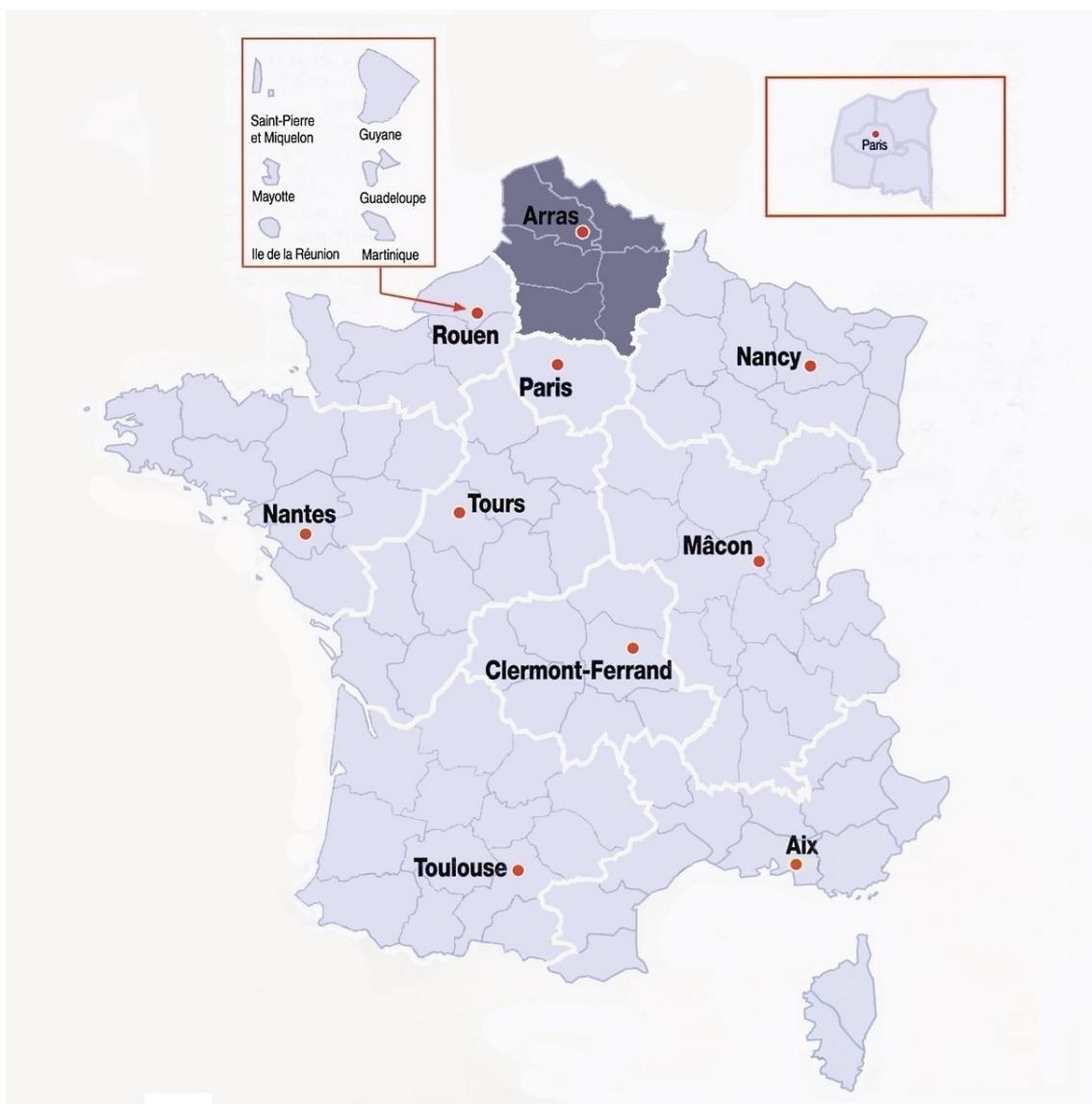
Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH d'Arras

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH d'Arras

La zone d'action du CVRH d'Arras couvre les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, et de la Somme.

Ces 5 départements sont répartis dans 2 régions : Nord-Pas-de-Calais et Picardie.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH d'Arras

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETE Nord-Picardie	89	261	1 298	nc	nc
DDT Aisne	18	6	nd	36	6
DDT Oise	15	88	99	54	57
DDTM Nord	nd	75	nd	0	0
DDTM Pas-de-Calais	nd	nd	nd	0	0
DDTM Somme	nd	nd	8	34	204
DIR Nord	2 624	2 181	886	1 578	1 133
DREAL Nord-Pas-de-Calais	144	150	222	79	100
DREAL Picardie	141	258	170	301	160
ENTE Valenciennes	2 323	144	221	0	0
VNF Nord-Pas-de-Calais	1 893	1 159	nc	nc	nc
Total	7 247	4 322	2 904	2 081	1 659

nc : non concerné car Établissement Public Administratif
nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH d'Arras

La production globale des services de l'interrégion passe de 2 081 journées stagiaires en 2014 à 1 659 journées stagiaires en 2015, soit une diminution de 20 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH d'Arras

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	5 619	2 730	3 946	5 020	3 514	Nombre de stagiaires 5 162
Actions (inter)régionales	2 906	8 918	5 899	4 975	4 671	
Total	8 525	11 648	9 845	9 995	8 185	Nombre de sessions de formation 404

Constat :

L'activité du CVRH d'Arras est en baisse en 2015 avec une production de 8 185 journées stagiaires. La diminution du nombre de journées stagiaires des actions nationales (- 30 %) est plus prononcée que celle des actions (inter)régionales (- 6 %). Le nombre de stagiaires est également en baisse pour une production totale de 404 sessions de formation en 2014.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Clermont-Ferrand

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Clermont-Ferrand

La zone d'action du CVRH de Clermont-Ferrand couvre les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire, de la Haute-Vienne, et du Puy-de-Dôme.

Ces 7 départements sont répartis dans 2 régions : Auvergne et Limousin.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Clermont-Ferrand

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
DDT Allier	78	210	193	172	304
DDT Cantal	52	71	58	95	67
DDT Corrèze	nd	nd	nd	199	136
DDT Creuse	29	40	183	29	72
DDT Haute-Loire	144	25	370	313	0
DDT Haute-Vienne	215	25	4	0	25
DDT Puy-de-Dôme	223	107	152	135	52
DIR Centre-Ouest	2 019	2 216	3 393	3 307	853
DIR Massif Central	619	1 022	nd	211	1 317
DREAL Auvergne	1 267	nd	223	139	61
DREAL Limousin	376	378	115	1 207	274
Total	5 022	4 094	4 691	5 805	3 159

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Clermont-Ferrand

La production globale des services de l'interrégion passe de 5 805 journées stagiaires en 2014 à 3 159 journées stagiaires en 2015.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Clermont-Ferrand

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	7 281	4 477	4 015	5 590	5 908	Nombre de stagiaires 4 501
Actions (inter)régionales	3 605	4 031	5 018	3 411	3 484	
Total	10 886	8 508	9 033	9 001	9 392	Nombre de sessions de formation 324

Constat :

L'activité du CVRH de Clermont-Ferrand est en hausse en 2015 (+ 4,3 %) avec une production de 9 392 journées stagiaires. Cette évolution résulte d'une augmentation du nombre de journées stagiaires des actions nationales (+ 6 %) et des actions (inter)régionales (+ 2 %). L'activité 2015 est constituée pour 63 % d'actions nationales et 37 % d'actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en légère hausse par rapport à 2014 (+ 1 %) pour une production totale de 324 sessions de formation.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Mâcon

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Mâcon

La zone d'action du CVRH de Mâcon couvre les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de la Haute-Saône, de Haute-Savoie, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Territoire de Belfort, et de l'Yonne.

Ces 16 départements sont répartis dans 3 régions : Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Mâcon

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CERTU	nd	nd	nd	nc	nc
CETE Lyon	1 161	518	nd	nc	nc
CETU	23	nd	218	0	0
DDT Ain	174	nd	42	51	171
DDT Ardèche	nd	nd	nd	nd	141
DDT Côte-D'Or	283	729	11	71	133
DDT Doubs	25	44	nd	87	98
DDT Drome	158	217	63	28	79
DDT Haute-Saône	708	155	574	26	197
DDT Haute-Savoie	397	256	393	435	317
DDT Isère	388	nd	359	189	62
DDT Jura	188	nd	53	8	41
DDT Loire	nd	7	35	74	116
DDT Nièvre	1 052	421	95	117	214
DDT Rhône	nd	nd	nd	276	312
DDT Saône-et-Loire	236	nd	nd	45	62
DDT Savoie	287	152	33	39	82
DDT Territoire de Belfort	56	88	259	318	96
DDT Yonne	47	49	90	20	0
DIR Centre-Est	1 641	1 166	168	2 042	1 967
DREAL Bourgogne	165	307	247	422	384
DREAL Franche-Comte	27	21	255	156	66
DREAL Rhône-Alpes	693	910	592	nd	643
ENTPE	225	249	252	333	nc
VNF Rhône-Saône	804	nd	nc	nc	nc
STRMTG	413	588	866	809	915
Total	9 151	5 877	4 605	5 544	6 091

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Mâcon

La production globale des services de l'interrégion passe de 5 544 journées stagiaires en 2014 à 6 091 journées stagiaires en 2015, soit une hausse de près de 10 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Mâcon

Type d'actions	Nombre de journées x stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	5 067	3 427	5 557	6 052	4 699	Nombre de stagiaires 4 240
Actions (inter)régionales	4 493	3 827	3 869	3 730	3 272	
Total	9 560	7 254	9 426	9 782	7 971	Nombre de sessions de formation 292

Constat :

L'activité du CVRH de Mâcon est en baisse avec une production de 7 971 journées stagiaires en 2015. Cette évolution résulte d'une diminution conjointe du nombre de journées stagiaires des actions nationales et des actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en baisse en 2014 avec une production totale de 292 sessions de formation.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Nancy

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Nancy

La zone d'action du CVRH de Nancy couvre les départements des Ardennes, de l'Aube, du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, et des Vosges.

Ces 10 départements sont répartis dans 3 régions : Alsace, Champagne-Ardennes et Lorraine.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Nancy

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETE Est	850	413	266	nc	nc
DDT Ardennes	11	83	2	0	0
DDT Aube	11	54	79	18	0
DDT Bas-Rhin	nd	nd	4	22	88
DDT Haute-Marne	nd	264	51	46	0
DDT Haut-Rhin	174	nd	nd	222	184
DDT Marne	nd	64	nd	82	6
DDT Meurthe-et-Moselle	nd	nd	nd	nd	nd
DDT Meuse	154	83	25	24	30
DDT Moselle	171	nd	nd	nd	220
DDT Vosges	70	52	95	158	23
DIR Est	2 836	2 926	3 675	4 769	3 172
DREAL Alsace	nd	nd	nd	156	38
DREAL Champagne-Ardenne	70	350	449	83	143
DREAL Lorraine	457	834	297	409	310
VNF Nord-Est	nd	nd	nc	nc	nc
VNF Strasbourg	1 438	nd	nc	nc	nc
Total	6 242	5 123	4 943	5 987	4 212

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Nancy

La production globale des services de l'interrégion diminue en passant de 5 987 journées stagiaires en 2014 à 4 212 journées stagiaires en 2015.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Nancy

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	4 514	2 010	3 444	4 867	3 742	Nombre de stagiaires 4 284
Actions (inter)régionales	4 958	4 135	3 296	2 785	4 082	
Total	9 472	6 145	6 740	7 651	7 824	Nombre de sessions de formation 254

Constat :

L'activité du CVRH de Nancy est en hausse en 2015 (+ 2,2 %) avec une production de 7 824 journées stagiaires. Cette évolution recouvre une diminution du nombre de journées stagiaires d'actions nationales (- 23 %) et une hausse des actions (inter)régionales (+ 47 %).

L'activité 2015 est constituée pour 48 % d'actions nationales et 52 % d'actions (inter)régionales.

Le nombre de stagiaires diminue par rapport à 2014 (- 4,3 %) avec une production totale de 254 sessions de formation.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Nantes

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Nantes

La zone d'action du CVRH de Nantes couvre les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Morbihan, et de la Vendée.

Ces 9 départements sont répartis dans 2 régions : Bretagne et Pays-de-la-Loire.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Nantes

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETE Ouest	357	367	nd	nc	nc
DDT Maine-et-Loire	369	301	178	189	356
DDT Mayenne	360	126	15	123	193
DDT Sarthe	nd	nd	nd	53	22
DDTM Côtes-d'Armor	246	343	nd	230	269
DDTM Finistère	nd	nd	nd	455	100
DDTM Ille-et-Vilaine	nd	nd	570	621	754
DDTM Loire-Atlantique	645	nd	nd	345	315
DDTM Morbihan	359	457	348	380	109
DDTM Vendée	228	198	297	151	222
DIR Ouest	2 696	1 201	2 717	2 521	2 720
DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest	61	355	38	235	337
DREAL Bretagne	nd	429	445	510	405
DREAL Pays-de-la-Loire	nd	nd	251	298	262
Total	5 321	3 777	4 859	6 111	6 063

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Nantes

La production globale des services de l'interrégion passe de 6 111 journées stagiaires en 2014 à 6 063 journées stagiaires en 2015, soit une très légère baisse de 0,8 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Nantes

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	5 011	3 829	6 913	5 065	5 363	Nombre de stagiaires 3 427
Actions (inter)régionales	2 818	2 154	2 317	2 521	1 573	
Total	7 829	5 983	9 230	7 586	6 936	Nombre de sessions de formation 271

Constat :

L'activité du CVRH de Nantes est en baisse (- 8,6 %) avec une production de 6 936 journées stagiaires en 2015. Cette évolution recouvre une augmentation du nombre de journées stagiaires d'actions nationales (+ 5,8 %) et une baisse des journées stagiaires d'actions (inter)régionales (- 37,6 %). L'activité 2015 est constituée pour 77 % d'actions nationales et 23 % d'actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en baisse en 2015 avec une production totale de 271 sessions de formation.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Région du CVRH de Paris, y compris administration centrale

Périmètre géographique de la région du CVRH de Paris

La zone d'action du CVRH de Paris couvre les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, et des Yvelines.

Ces 8 départements sont répartis sur la seule région d'Île-de-France. Les données de l'administration centrale, hors périmètre du CVRH de Paris, sont également présentées dans cette partie.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité des services de la région du CVRH de Paris

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETMEF	40	nd	nd	nc	nc
CNPS	0	0	nd	0	0
UT Hauts-de-Seine	92	nd	nd	inclus dans DRIEA	inclus dans DRIEA
UT Seine-Saint-Denis	nd	nd	nd	inclus dans DRIEA	inclus dans DRIEA
UT Val-de-Marne	nd	nd	nd	inclus dans DRIEA	inclus dans DRIEA
DDT Essonne	139	32	52	46	81
DDT Seine-et-Marne	nd	nd	nd	0	204
DDT Val-d'Oise	379	236	316	378	254
DDT Yvelines	73	149	83	68	114
DIR Ile-de-France	1 324	1 955	nd	inclus dans DRIEA	inclus dans DRIEA
DRIIE	nd	nd	nd	191	131
DRIEA	nd	282	nd	3 472	2 446
DRHL	nd	nd	nd	0	0
IFSTTAR	1 700	712	nd	nc	nc
SETRA	705	111	nd	nc	nc
VNF Seine	1 521	1 932	nc	nc	nc
Administration centrale	5 287	5 946	6 630	7 809	8 963
Total	11 260	11 355	7 081	11 963	12 192

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de la région du CVRH de Paris

La production globale des services de l'interrégion passe de 11 963 journées stagiaires en 2014 à 12 192 journées stagiaires en 2015, soit une hausse de 2 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Paris

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
Actions nationales	5 482	4 142	5 006	5 805	6 095
Actions régionales	5 248	5 845	5 454	3 941	3 053
Total	10 730	9 987	10 460	9 746	9 147

	2015
Nombre de stagiaires	4 762
Nombre de sessions de formation	341

Constat :

L'activité du CVRH de Paris diminue en 2015 de 6 % avec une production de 9 147 journées stagiaires. Cette baisse recouvre une augmentation du nombre de journées stagiaires d'actions nationales (+ 5 %) et une baisse plus prononcée des actions régionales (-23 %).

L'activité 2015 est constituée pour 67 % d'actions nationales et 33 % d'actions régionales.

Le nombre de stagiaires diminue par rapport à 2014 avec une production totale de 341 sessions de formation.

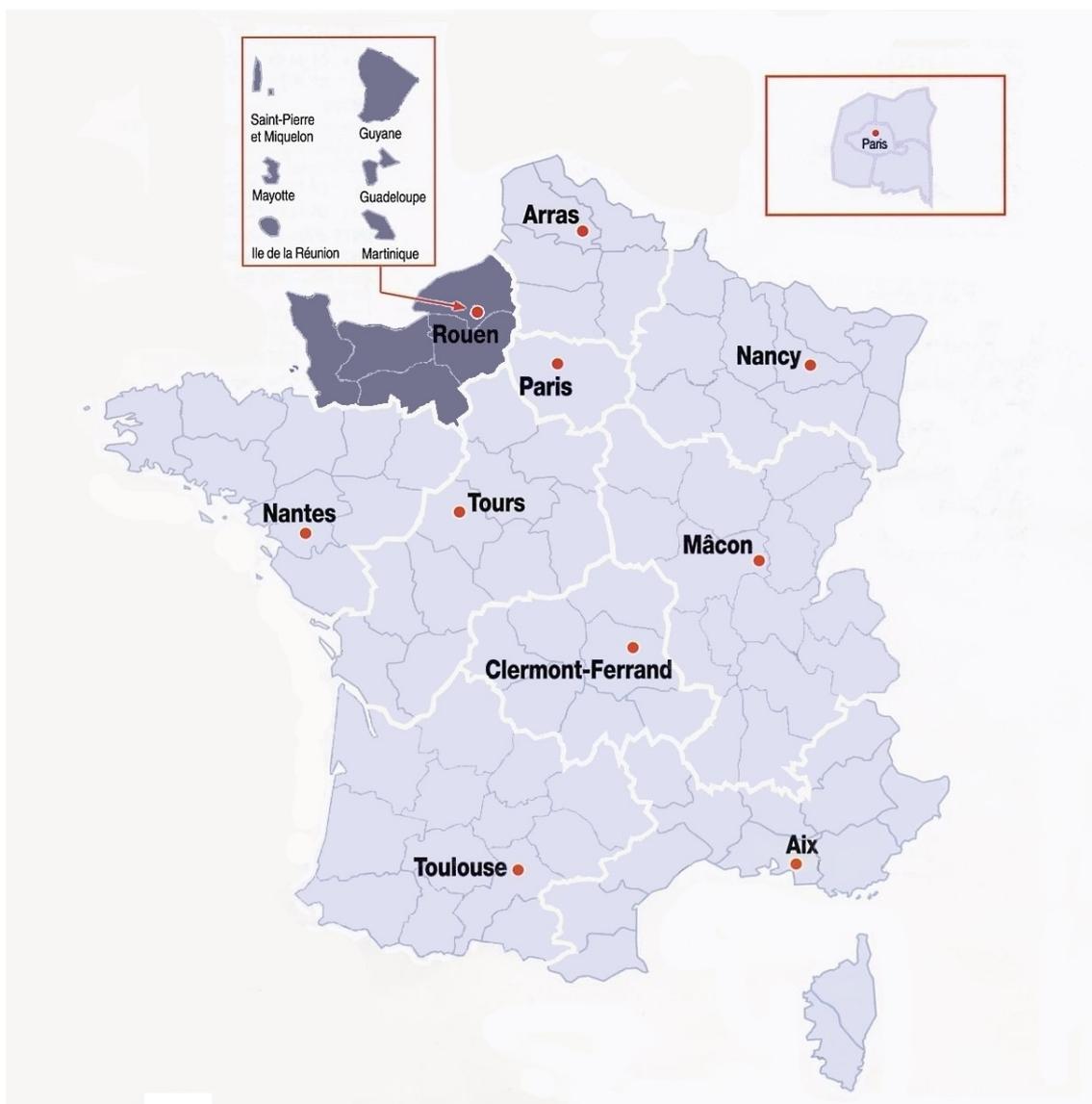
Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Rouen

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Rouen

La zone d'action du CVRH de Rouen couvre les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, et de la Seine-Maritime. Elle couvre également les départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, et de Mayotte ainsi que la collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre et Miquelon.

Ces 9 départements sont répartis dans 6 régions : Basse-Normandie, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Martinique, et Réunion.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité des services de l'interrégion du CVRH de Rouen

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETE Normandie-Centre	264	nd	16	nc	nc
DEAL Guadeloupe	588	444	684	86	348
DEAL Guyane	841	804	1 051	1 431	972
DEAL Martinique	nd	nd	nd	277	354
DEAL Réunion	nd	nd	nd	873	747
DEAL Mayotte	1 266	nd	nd	330	370
DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon	748	1 037	434	350	395
DDTM Eure	40	63	75	25	52
DDT Orne	59	64	34	68	145
DDTM Calvados	39	147	76	0	28
DDTM Manche	nd	119	nd	0	0
DDTM Seine-Maritime	83	nd	nd	nd	nd
DIR Nord-Ouest	nd	1 247	2 363	2 770	1 072
DIRM Manche Est-mer du Nord	0	70	20	105	87
DM Guadeloupe	nd	nd	nd	nd	nd
DM Guyane	8	nd	nd	nd	nd
DM Martinique	nd	nd	nd	nd	nd
DM Réunion	nd	nd	nd	nd	nd
DM Mayotte	nd	nd	nd	nd	nd
DREAL Basse-Normandie	30	106	131	78	48
DREAL Haute-Normandie	nd	nd	1 740	88	115
Total	3 966	4 101	6 624	6 479	4 733

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Rouen

La production globale des services de l'interrégion passe de 6 479 journées stagiaires en 2014 à 4 733 journées stagiaires en 2015, soit une diminution de 27 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Rouen

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	4 004	2 862	4 099	4 878	3 681	Nombre de stagiaires 3 753
Actions (inter)régionales	5 573	3 952	3 723	2 546	3 534	
Total	9 577	6 814	7 822	7 423	7 215	Nombre de sessions de formation 276

Constat :

L'activité du CVRH de Rouen diminue en 2015 (- 2,8 %) avec une production de 7 215 journées stagiaires. Cette évolution recouvre une augmentation du nombre de journées stagiaires d'actions (inter)régionales (+ 39 %) et une baisse prononcée des actions nationales (- 25 %). L'activité 2015 est constituée pour 51 % d'actions nationales et 49 % d'actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en baisse par rapport à 2014 avec une production totale de 276 sessions de formation.

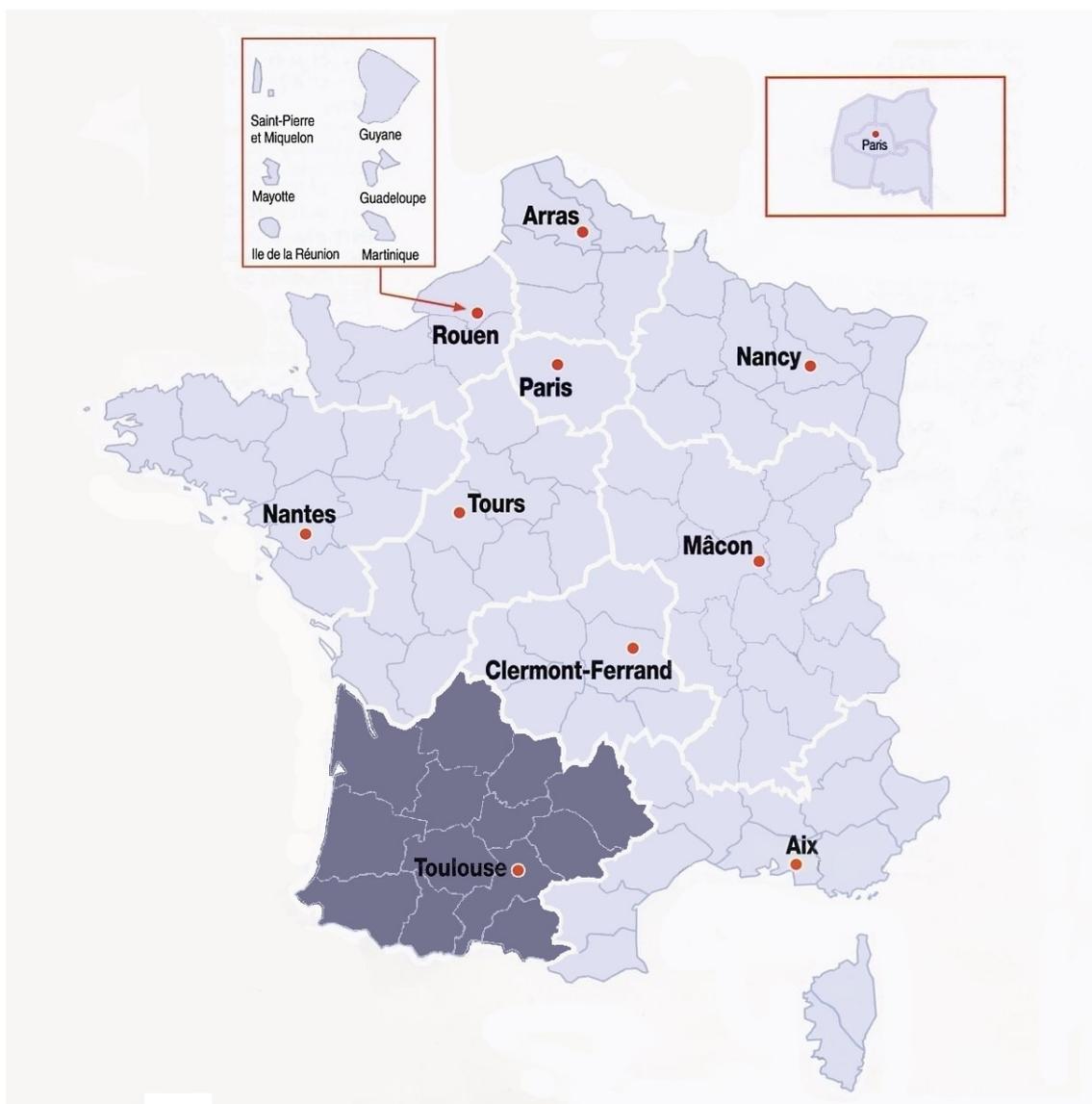
Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Toulouse

Périmètre géographique de l'interrégion de Toulouse

La zone d'action du CVRH de Toulouse couvre les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

Ces 13 départements sont répartis dans 2 régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Toulouse

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
CETE Sud-Ouest	2 543	nd	nd	nd	nd
DDT Ariège	nd	181	3	94	75
DDT Aveyron	201	320	128	258	132
DDT Dordogne	222	225	701	253	262
DDT Gers	123	nd	nd	185	96
DDT Haute-Garonne	251	390	195	123	156
DDT Hautes-Pyrénées	62	185	106	80	170
DDTM Landes	nd	nd	nd	0	56
DDT Lot	nd	nd	nd	0	0
DDT Lot-et-Garonne	157	300	nd	20	124
DDT Tarn	nd	443	nd	0	100
DDT Tarn-et-Garonne	151	308	8	75	37
DDTM Gironde	133	nd	nd	40	128
DDTM Pyrénées-Atlantiques	75	264	94	105	140
DIR Atlantique	2 485	1 424	2 235	1 036	1 435
DIR Sud-Ouest	1 672	1 909	1 852	2 843	2 440
DIRM Sud-Atlantique	nd	nd	12	0	16
DREAL Aquitaine	291	nd	nd	123	298
DREAL Midi-Pyrénées	497	348	482	469	416
VNF Toulouse	677	nd	nc	nc	nc
Total	9 540	6 297	5 816	5 699	6 078

nc : non concerné car Établissement Public Administratif

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Toulouse

La production globale des services de l'interrégion passe de 5 699 journées stagiaires en 2014 à 6 078 journées stagiaires en 2015, soit une hausse de 7 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Toulouse

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	6 534	4 024	7 421	6 417	4 742	Nombre de stagiaires 3 774
Actions (inter)régionales	2 800	3 097	1 121	2 371	2 413	
Total	9 334	7 121	8 542	8 788	7 155	Nombre de sessions de formation 239

Constat :

L'activité du CVRH de Toulouse diminue en 2015 avec une production de 7 155 journées stagiaires. Cette baisse est due à une diminution du nombre de journées stagiaires d'actions nationales, tandis que les journées stagiaires des actions inter)régionales augmentent légèrement.

L'activité 2015 est constituée pour 66 % d'actions nationales et 34 % d'actions régionales.

Le nombre de stagiaires diminue par rapport à 2014 avec une production totale de 239 sessions de formation.

Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Interrégion du CVRH de Tours

Périmètre géographique de l'interrégion du CVRH de Tours

La zone d'action du CVRH de Tours couvre les départements de la Charente, de Charente-Maritime, du Cher, des Deux-Sèvres, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loiret, du Loir-et-Cher, de Poitou-Charentes, et de la Vienne.

Ces 10 départements sont répartis dans 2 régions : Centre et Poitou-Charentes.



Annexe 3 : Détail de la formation produite par interrégion et CVRH

Activité des services de l'interrégion du CVRH de Tours

Services	Actions locales produites en nombre de journées stagiaires				
	2011	2012	2013	2014	2015
DDT Charente					
DDT Deux-Sèvres					
DDT Vienne	783 **	1005**	995**	522**	328**
DDTM Charente-Maritime					
DREAL Poitou-Charentes					
DDT Cher		nd	nd	0	0
DDT Eure-et-Loir		135	138	124	182
DDT Indre		nd	nd	33	0
DDT Indre-et-Loire	nd **	47	63	31	73
DDT Loiret		nd	nd	189	72
DDT Loir-et-Cher		nd	nd	141	0
DREAL Centre		nd	nd	nd	128
Total	783	1 187	1 196	1 039	782

* : Production des pôles support intégrés (Bureau Régional de la Formation et du Recrutement en Poitou-Charentes et Pôle Formation Régional en région Centre)

nd : donnée non disponible

Source : Enquête ministérielle de la formation 2015

Bilan global de l'activité formation des services de l'interrégion du CVRH de Tours

La production globale des services de l'interrégion passe de 1 039 journées stagiaires en 2014 à 782 journées stagiaires en 2015, soit une diminution de 25 %.

Evolution de l'activité formation du CVRH de Tours

Type d'actions	Nombre de journées stagiaires					2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Actions nationales	5 165	3 140	4 499	4 873	3 561	Nombre de stagiaires 2 632
Actions (inter)régionales	3 780	3 059	3 105	1 985	2 402	
Total	8 945	6 199	7 604	6 858	5 963	Nombre de sessions de formation 203

Constat :

L'activité du CVRH de Tours diminue en 2015 (-13 %) avec une production de 5 963 journées stagiaires. Cette évolution recouvre une augmentation du nombre de journées stagiaires d'actions (inter)régionales (+ 21 %) qui ne compense pas la baisse des actions nationales (-27 %). L'activité 2015 est constituée pour 60 % d'actions nationales et 40 % d'actions (inter)régionales. Le nombre de stagiaires est en baisse par rapport à 2014 avec une production totale de 203 sessions de formation.

Annexe 4 : Nomenclature des actions de formation

Les nomenclatures des types d'actions de formation sont remplacées, fin 2007, par la nouvelle typologie issue de la [réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie](#). Celle-ci est détaillée dans le chapitre III de la [Circulaire du 08/03/2012 relative à la mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie \(FPTLV\)](#) dans les services du MEDDE-MLETR. A partir de 2008, le bilan ministériel intègre ces modifications.

La formation statutaire

La formation statutaire regroupe ce qui était recensé auparavant dans la formation initiale et une partie du perfectionnement.

Définition : Elle est « destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent ».

Sont en formation statutaire :

- les lauréats des concours externes et internes de recrutement, quelle que soit leur origine (fonctionnaires, agents non titulaires, ouvriers d'Etat, étudiants, etc.),
- les agents promus au choix ou par voie d'examen professionnel dans un nouveau corps lorsqu'ils suivent le cycle de formation applicable aux lauréats des concours,
- les agents titulaires qui suivent des formations obligatoires dans le cadre de leur statut particulier,
- lorsque la titularisation survient au cours d'un cycle de formation statutaire, l'ensemble du cycle relève de ce type de formation,
- les agents non-titulaires, au cours de leur période d'essai.

Références :

- ⇒ [Décret n°85-607 du 14 juin 1985 modifié, article 4, 1° et 2°](#)
- ⇒ [Décret n°75-205 du 26 mars 1975 modifié, article 2](#)
- ⇒ [Décret n°81-334 du 7 avril 1981 modifié, article 2](#)
- ⇒ [Décret n°90-437 du 28 mai 1990, articles 13 à 15](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 1°](#)

La formation professionnelle

La formation professionnelle regroupe ce qui était recensé auparavant dans la formation continue (hors formation statutaire), et elle inclut également les formations pour professionnalisation et la VAE.

La formation continue

Définition : « Maintenir ou parfaire, compte tenu du contexte professionnel dans lequel ils exercent leur fonction, la compétence des fonctionnaires ».

Les actions de formation continue ont désormais trois buts possibles :

- l'adaptation immédiate au poste de travail (T1)
- l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2)
- le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (T3).

Une action de formation n'est pas classée, a priori, dans une des catégories. Selon les circonstances, elle sera suivie au titre de l'une d'entre elles. C'est le cadre dans lequel se situe la demande individuelle de formation qui permet de la classer dans la typologie au moment de l'inscription de l'agent.

Suivent ce type de formations organisées par l'administration, les fonctionnaires désireux de se perfectionner, d'actualiser leurs connaissances, de s'adapter à leur emploi.

Annexe 4 : Nomenclature des actions de formation

La formation professionnelle (suite)

La formation continue (suite)

Références :

- ⇒ [Décret n°85-607 du 14 juin 1985 modifié, article 4, 3°](#)
- ⇒ [Décret n°75-205 du 26 mars 1975 modifié, article 2](#)
- ⇒ [Décret n°81-334 du 7 avril 1981 modifié, article 2](#)
- ⇒ [Décret n°90-437 du 28 mai 1990, articles 13 et 14](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 2°](#)

Les formations de préparation aux concours, examens professionnels, essais

Définition : Permettre aux agents de se préparer à une promotion accessible par voie d'examen professionnel, de concours ou d'essai.

Formations dites « promotionnelles » organisées par l'administration pour permettre la promotion des agents dans le cadre d'une fonction publique de carrière.

Ces formations ne doivent pas être confondues avec les formations continues d'adaptation au nouvel emploi obtenu après la promotion.

Références :

- ⇒ [Décret n°85-607 du 14 juin 1985 modifié, titre II, articles 9 à 11](#)
- ⇒ [Décret n°75-205 du 26 mars 1975 modifié, titre II, articles 6 à 8](#)
- ⇒ [Décret n°81-334 du 7 avril 1981 modifié, titre II, articles 6 à 10](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 3°, articles 19 à 21](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, articles 6 et 7](#)

La période de professionnalisation

Définition : « prévenir les risques d'inadaptation des fonctionnaires à l'évolution des méthodes et des techniques et de favoriser leur accès à des emplois exigeant des compétences nouvelles ou correspondant à des qualifications différentes. »

La période de professionnalisation dure au maximum 6 mois. Elle est accessible à :

- fonctionnaires de 45 ans et plus, ayant au moins 20 ans de services effectifs ;
- fonctionnaires en situation de reconversion professionnelle, reclassement ou inaptitude ;
- fonctionnaires dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail ;
- femmes fonctionnaires qui reprennent leur activité professionnelle après un congé maternité et fonctionnaires ayant bénéficié d'un congé parental ;
- fonctionnaires entrant dans l'une des catégories mentionnées à l'article L323-3 du code du travail.

Références :

- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, articles 15 à 18](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, article 5](#)

Le congé de formation professionnelle

Définition : « Les fonctionnaires peuvent bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle, d'un congé de formation professionnelle ».

Il est accordé aux fonctionnaires ayant accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs dans l'administration. Il peut être utilisé en une seule fois ou réparti tout au long de la carrière pour une durée maximale de 3 ans.

Annexe 4 : Nomenclature des actions de formation

La formation professionnelle (suite)

Le congé de formation professionnelle (suite)

Références :

- ⇒ [Décret n°85-607 du 14 juin 1985, n°75-205 du 26 mars 1975, n°81-334 du 7 avril 1981 modifiés](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 6°, articles 24 à 30](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, article 10](#)

La validation des acquis de l'expérience

Définition : « Les fonctionnaires peuvent bénéficier d'actions de formation en vue d'une validation des acquis de leur expérience ».

Possibilité de bénéficier jusqu'à 24h de formation dans ce cadre, éventuellement à compléter en utilisant le DIF.

Références :

- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 5°, article 23](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, article 8](#)

Le bilan de compétences (précédemment dénommé bilan professionnel)

Définition : L'objectif est de « permettre d'effectuer une mobilité fonctionnelle ou géographique. »

Réservé aux agents ayant 10 ans au moins de services effectifs. Le congé est de 24h. Un bilan peut être refait 5 ans après un premier.

Références :

- ⇒ [Décret n°96-1103 du 11 décembre 1996, article 3](#)
- ⇒ [Décret n°96-1104 du 11 décembre 1996, articles 1 et 3](#)
- ⇒ [Décret n°96-1105 du 11 décembre 1996, article 2](#)
- ⇒ [Arrêté du 7 janvier 1997 du ministre chargé de la fonction publique](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 1er, 4°, article 22](#)
- ⇒ [Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, article 8](#)

Source : Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat - Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Annexe 5 : Les formations sur le domaine du développement durable

L'institut de formation à l'environnement (IFORE)

L'Institut de FORMation à l'Environnement (IFORE) intervient au profit du MEDDE-MLETR (ses agents, ses services, les établissements publics placés sous sa responsabilité) dans trois domaines principaux :

- les métiers de l'environnement : risques, climat, énergie, eau et milieux aquatiques, biodiversité, nature, sites et paysages ;
- le développement durable en particulier l'éco-responsabilité, et les changements de comportements ;
- l'accompagnement des cadres dirigeants à travers notamment le cycle supérieur du développement durable.

Dans ce cadre, l'IFORE organise, outre des formations en présentiel et des formations ouvertes et à distance (FOAD), des cycles de conférences sur les enjeux du développement durable au nombre de 9 en 2015. Le centre de ressources pédagogiques réalise également des films mis à la disposition de tous les agents publics sur son site internet et sa médiathèque Terra-IFORE, ainsi que les captations vidéos des conférences.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre largement ouvert sur l'interministériel grâce à des partenariats avec des organismes de formation dépendants d'autres ministères.

Une synthèse du bilan d'activité formation de l'IFORE se trouve en page 25 de ce document. Des informations plus détaillées sont accessibles à partir du site : <http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Les formations sur le domaine de l'éco-responsabilité

Former et sensibiliser les agents sur les domaines de développement durable et d'éco-responsabilité, en relation avec leur travail est un des leviers pour accompagner les agents et les services dans leurs missions.

Exemple d'actions à l'éco-responsabilité organisées par le MEDDE et le MLETR

- **l'éco-conduite :**

La circulaire du Premier ministre en date du 3 décembre 2008 fixait des objectifs précis en matière de formation à l'éco-conduite pour les agents de l'État en vue de générer un gain minimal de 10 % sur la consommation de carburant, une diminution du volume d'émission de CO2 et l'amélioration de la sécurité routière dans les déplacements professionnels.

Les objectifs cibles concernent les conducteurs automobiles professionnels et les agents «grands rouleurs» effectuant plus de 5 000 km par an.

Les deux ministères disposent aujourd'hui d'un groupe de formateurs de niveau 2 (experts - formateurs de formateurs) agréés par l'IFORE et de plus de 250 formateurs de niveau 1, dont une centaine d'agents du ministère qui assurent des formations en interministériel.

Le dispositif de formation se poursuit. En effet, le Plan ministériel administration exemplaire prévoit expressément dans son axe 2 « Mobilité durable » de réduire les émissions de CO2 et polluants atmosphériques liés aux déplacements professionnels, avec notamment pour objectif que 80 % des agents autorisés à conduire un véhicule administratif ou personnel pour les besoins du service devront avoir suivi une formation à l'éco-conduite en 2020. Fin 2014, plus de 2500 agents des deux ministères avaient suivi une formation à l'éco-conduite.

Pour 2017, l'objectif des deux ministères est de 40%. L'IFORE accompagne ce projet par la formation régulière de nouveaux formateurs.

Parallèlement, une formation à distance sur ce sujet (sur la plate-forme SYFOADD) est à la disposition des agents.

Exemples d'actions de formation à l'éco-responsabilité organisées par l'IFORE

Le module de formation IFORE/IGPDE "Achat public responsable : intégrer la responsabilité sociale et environnementale dans la commande publique" a été labellisé en l'état par la Direction des Achats de l'État (ex SAE) en décembre 2013.

Ce module proposé en 3 jours ou 2X2 jours est destiné aux acheteurs publics et prescripteurs des 3 administrations. La labellisation de ce module est un gage de qualité du contenu et des méthodes pédagogiques employées par les formateurs de l'IFORE.

Ce module va être mis à jour en 2016 pour y intégrer les nouveaux concepts et réglementations.

Les plans de déplacement dans les administrations

Dans le cadre de la mise en place des plans de déplacement dans les administrations, des actions de sensibilisation sont mises en place dans les services. A ce jour, plus de 75 % des services employant des agents du MEDDE et du MLETR ont lancé une démarche d'élaboration de **plans de déplacement d'administration**.

